# sprp-proe.jpg

#

#

**31e CONFÉRENCE DES REPRÉSENTANTS ET REPRÉSENTANTES OFFICIELS DU PROE**

## 5, 6, et 7 septembre 2023 à Apia (Samoa)

**POINT 1 DE L’ORDRE DU JOUR : OUVERTURE**

1. La trente-et-unième Conférence des représentants et représentantes du PROE (31CP) et le Talanoa ministériel de haut niveau ont eu lieu du 5 au 8 septembre 2023 au Taumeasina Island Resort à Apia (Samoa).
2. Des représentants des États suivants ont assisté à la Conférence : Australie, États-Unis d’Amérique, Fidji, France, îles Cook, Îles Salomon, Kiribati, Nauru, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande, Nioué, Palaos, Papouasie–Nouvelle-Guinée, Polynésie française, République des îles Marshall, Royaume-Uni, Samoa, Samoa américaines, Tokélaou, Tonga, Tuvalu, Vanuatu et Wallis-et-Futuna. Une liste exhaustive des participants et des observateurs figure en Annexe I.
3. La cérémonie d’ouverture officielle s’est déroulée le 4 septembre au Taumeasina Island Resort avec le discours de bienvenue du Directeur général du Secrétariat du Programme régional océanien de l’environnement (PROE), M. Sefanaia Nawadra.
4. La Conférence est officiellement ouverte par le Premier ministre du Samoa, l’Honorable Fiame Naomi Mata’afa.

**POINT 2 DE L’ORDRE DU JOUR : ATTRIBUTION DE LA PRESIDENCE ET DE LA VICE-PRESIDENCE**

1. Les articles 8.1 et 8.2 du « Règlement intérieur de la Conférence du PROE » prévoient que lorsque la réunion est accueillie par le Secrétariat, la présidence et la vice-présidence sont assurées par roulement alphabétique et que, lorsque la réunion n’est pas accueillie par le Secrétariat, la présidence est assurée par le pays hôte. La trente-et-unième Conférence du PROE a été organisée par le Secrétariat.
2. La nomination des Tuvalu à la présidence et de la République des Îles Marshall à la vice-présidence de la 31CP est confirmée conformément au Règlement intérieur.
3. Les Tonga, en tant que présidence sortante, expriment leur gratitude pour l’aide reçue au cours de leur mandat et reçoivent un cadeau pour leurs actions de la part des Tuvalu, en tant que nouvelle présidence.

La Conférence :

1. **confirme** le représentant ou la représentante des Tuvalu qui assumera la présidence ;
2. **confirme** le représentant ou la représentante de la République des îles Marshall qui assumera la vice-présidence.

**POINT 3 DE L’ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR ET DES PROCEDURES DE TRAVAIL**

1. La Conférence revoit l’ordre du jour provisoire révisé et l’horaire de travail proposé.
2. La présidence cherche des bénévoles pour le Comité de rédaction qui sera conduit par la République des îles Marshall en qualité de vice-président.

La Conférence :

1. **examine** et **approuve** l’ordre du jour provisoire ;
2. **approuve** les horaires de travail ;
3. **nomme** le Comité de rédaction conduit par la République des Îles Marshall et composé de l’Australie, de Kiribati, de la Nouvelle-Zélande, des Palaos et de Wallis-et-Futuna.

**POINT 4 DE L’ORDRE DU JOUR : MESURES PRISES CONCERNANT LES QUESTIONS ISSUES DE LA TROISIEME REUNION DU CONSEIL EXECUTIF**

1. Les actions prises en réponse aux décisions et directives de la troisième réunion du Conseil exécutif, organisée les 8 et 9 septembre 2022, sont présentées à la Conférence.

La Conférence :

1. **prend acte** des mesures prises eu égard aux décisions et directives issues de la troisième réunion du Conseil exécutif du PROE.

**POINT 5 DE L’ORDRE DU JOUR : VUE D’ENSEMBLE ET MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATEGIQUE 2017-2026 DU PROE EN 2022**

**Point 5.1 de l’ordre du jour : Présentation du rapport annuel de 2022 et d’une synthèse du Directeur général sur les progrès réalisés depuis la troisième réunion du Conseil exécutif**

1. Le Directeur général présente le rapport annuel du PROE pour 2022 aux Membres et dévoile à la Conférence un rapport général sur les progrès réalisés au cours de l’année écoulée depuis la troisième réunion du Conseil exécutif.

La Conférence :

1. **prend acte** du rapport du Directeur général.

**Point 5.2 de l’ordre du jour : Résultats stratégiques du Plan de mise en œuvre des performances (PIP) 2022-2023**

1. La Conférence a pris connaissance des résultats stratégiques du troisième Plan de mise en œuvre des performances (PIP3) pour la période 2022-2023 et de la mise en œuvre du budget-plan 2022-2023, ainsi que des progrès accomplis dans la réalisation du Rapport de synthèse de haut niveau du PIP3, lequel met en relief les principales questions transversales, dont l’innovation, les interconnexions stratégiques, l’intégration de la problématique hommes-femmes, la gestion des risques et les enseignements tirés.
2. Le Royaume-Uni prend acte du rapport sur les résultats stratégiques issus du Plan de mise en œuvre des performances 2022/2023 et demande à ce que des exemples de répercussions au niveau opérationnel soient repris dans les futurs rapports, notamment en ce qui concerne le renforcement des capacités du personnel et les engagements de base.
3. Le Directeur général répond que les points ultérieurs de l’ordre du jour traiteront de manière plus détaillée de l’impact des mesures prises et que le Secrétariat prend acte de la demande visant à ce que les futurs rapports fassent état de ces répercussions.
4. Les îles Cook notent les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et rappellent les préoccupations du Comité d’audit quant à la lenteur des avancées du Cadre de partenariat stratégique par pays et par territoire (CPSPT) et sollicitent des éclaircissements sur les raisons expliquant ce retard à ce jour.

1. Le Directeur général explique que cette procédure est le dernier effort en date pour améliorer la collaboration avec les Membres et impute ce retard aux effets de la pandémie de COVID-19 et à la nécessité pour les Membres de se montrer proactifs et d’engager cette démarche avec le Secrétariat.
2. La Nouvelle-Zélande félicite le Secrétariat pour son travail de mise en œuvre pendant la pandémie, et notamment pour avoir diligenté l’approbation du programme « Préparation climatique du Pacifique » (*Weather Ready Pacific*) par les dirigeants et dirigeantes du Pacifique.
3. La République des Îles Marshall appuie la recommandation des résultats stratégiques du PIP3 et se réjouit de la finalisation du Cadre de partenariat stratégique par pays et par territoire, qui améliorera la prestation de services du Secrétariat.
4. Les Îles Salomon prient le Secrétariat de faire le point sur les difficultés rencontrées dans la réalisation des résultats stratégiques afin que les Membres puissent lui proposer des solutions d’amélioration.
5. Les îles Cook souhaitent un suivi concernant la procédure du Cadre de partenariat stratégique par pays et par territoire, en vue d’atteindre le taux de réalisation par État.
6. La Directrice générale adjointe précise qu’il s’agit de la dernière année du PIP 2022-2023. Dans la perspective du prochain PIP 2024-2025, la procédure actuelle dans les quatre pays susmentionnés est menée en conformité avec les priorités du pays pour la période donnée. Les effets de la COVID-19 continuent à entraver la réalisation des 21 Cadres de partenariat stratégique par pays et par territoire requis. Le Secrétariat continue d’exhorter les Membres à s’engager dans le lancement de ce processus.
7. Le Directeur général souligne que la planification du Cadre de partenariat stratégique par pays et par territoire n’est pas entreprise de manière isolée, mais vient compléter d’autres démarches telles que l’élaboration de la Stratégie nationale de gestion de l’environnement (SNAGE). Si le Cadre de partenariat stratégique par pays et par territoire n’est pas finalisé, d’autres documents sont utilisés pour encadrer les travaux du Secrétariat.
8. Les Palaos mettent en avant leur expérience positive relative à la procédure du Cadre de partenariat stratégique par pays et par territoire pendant le confinement dû à la COVID-19, car elle a permis à toutes les parties prenantes d’être disponibles dans le pays pour les consultations et les contributions requises. En outre, la Stratégie nationale de gestion de l’environnement des Palaos a été avalisé en juillet 2023 et aligné sur le Cadre de partenariat stratégique par pays et par territoire. Les Palaos saluent le Secrétariat pour son travail et la récente mission des Palaos 2023 et comptent bien être le premier Membre à signer leur CPSPT.

La Conférence :

1. **prend acte** du rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation des résultats stratégiques pour le PIP3 (2022-2023) avec les dépenses effectives au titre du budget-plan 2022-2023 ;
2. **prend acte** des actions et des mesures prises par le Secrétariat concernant les enjeux transversaux et les enseignements tirés au cours de la mise en œuvre du PIP3 ;
3. **prend acte** de l’état d’avancement du Cadre de partenariat stratégique par pays et par territoire.

**Point 5.3 de l’ordre du jour : Conclusions du Dialogue avec les partenaires du PROE**

1. Le Secrétariat a rendu compte des conclusions du Dialogue avec les partenaires du PROE, et a invité les Membres à confirmer que ce Dialogue devrait désormais constituer un évènement phare de chaque Conférence du PROE.
2. Le Royaume-Uni a affirmé que le Dialogue avec les partenaires était une plateforme utile, et a salué les efforts consentis par le Secrétariat dans l’organisation de cette rencontre.

 La Conférence :

1. **prend acte** des conclusions du Dialogue avec les partenaires du PROE ;
2. **remercie** les Partenaires pour leur participation ;
3. **approuve** la tenue du Dialogue avec les partenaires du PROE en tant que plateforme devant être organisée de façon continue en marge de la Conférence du PROE.

**Point 5.4 de l’ordre du jour : Comptes vérifiés pour l’exercice 2022**

1. Les comptes annuels vérifiés pour l’année ayant pris fin le 31 décembre 2022 ont été présentés à la Conférence.
2. Le Secrétariat annonce un excédent pour l’exercice 2023 par rapport à l’exercice précédent.
3. Le Royaume-Uni et la Nouvelle-Zélande remercient le Secrétariat pour son rapport.
4. Le Royaume-Uni félicite le Secrétariat pour les mesures de contrôle financier en place, tout en mentionnant au passage l’utilité de disposer de chiffres concrets sur les pourcentages de financement de base par rapport au budget des programmes et sur les coûts opérationnels, notamment les frais liés au personnel.
5. La Nouvelle-Zélande demande au Secrétariat de préciser en quoi consisterait un bon état des réserves et souhaite également connaître l’impact éventuel sur le budget du Secrétariat si tous les Membres payaient des frais de gestion de programmes de 15 %.
6. En réponse à la question de la Nouvelle-Zélande sur les réserves, le Secrétariat clarifie que le niveau idéal des réserves serait une référence minimale d’au moins 25 % du budget prévu. Partant du budget de base de 2022 de 6,3 millions USD, le niveau idéal des réserves aurait dû être de 1,6 million USD.
7. En réponse à la question des frais de gestion de programmes soulevée par la Nouvelle-Zélande, le Secrétariat précise que, sur la base des activités des programmes en 2022, 1,8 million USD de revenus ont été générés sur un total de 21,6 millions USD d’activités de programmes – soit une moyenne de 8,3 % de l’ensemble des frais. Le Secrétariat a en outre indiqué qu’un taux situé entre 12 et 15 % serait idéal. Cela aurait permis de dégager entre 2,6 et 3,2 millions USD de frais de gestion de programmes et aurait permis de combler le déficit de revenus par rapport au budget.

La Conférence :

1. **examine** et **adopte** les états financiers vérifiés ainsi que le rapport des auditeurs pour 2022.

**POINT 6 DE L’ORDRE DU JOUR : GOUVERNANCE, ACCORDS INSTITUTIONNELS ET MECANISMES**

**Point 6.1 de l’ordre du jour : Rapport du comité d’audit pour 2022**

1. Le Président du Comité d’audit présente le rapport du Comité audit (CA) du PROE sur les travaux du Comité au cours des 12 derniers mois.
2. La France demande des éclaircissements sur la justification de la recommandation 4. Le Président du Comité d’audit répond qu’il s’agit d’une résolution antérieure de la Conférence du PROE. Le Directeur général fait référence au rapport de la vingt-huitième Conférence du PROE (CP28) de 2017 et notamment au point 9.2 de l’ordre du jour : Financement durable, avec la résolution suivante :
	1. *recommander une augmentation de 20 % des contributions des Membres, sous réserve de la confirmation des capitales, à compter de l’exercice financier 2018 du PROE. Cette formulation n’est pas souhaitée par les États-Unis et la France, cette dernière préférant recommander une augmentation des contributions « jusqu’à 20 % ». Les Tonga examineront la question après la tenue de leurs élections générales.*
3. Le Président du Comité d’audit confirme qu’il lui incombe de rendre compte des actions qui restent à mettre en œuvre. Le Directeur général précise en outre que cette résolution encourage les Membres à agir.

La Conférence :

1. **prend note** et **approuve** le rapport du Comité d’audit pour la période allant d’août 2022 à juillet 2023 ;
2. **prend note** de l’amélioration des performances et de la position des réserves au cours des six dernières années, mais aussi du fait qu’elles ne sont pas suffisantes pour garantir la durabilité et la croissance à long terme ;
3. **encourage** les Membres à ouvrir un dialogue avec le Secrétariat pour prendre des dispositions s’agissant du paiement des contributions en souffrance ;
4. le Comité **invite** les Membres à respecter pleinement sa résolution de la CP28 relative à cette augmentation de 20 % des cotisations et d’envisager de verser des contributions volontaires supplémentaires pour soutenir leur Secrétariat ;
5. **demande** aux Membres de soutenir et de s’engager pleinement dans la finalisation du cadre de partenariat stratégique de leurs États et territoires respectifs afin de permettre un engagement, une intervention et un soutien plus efficaces de la part du Secrétariat pour relever les défis environnementaux auxquels ils sont confrontés ;
6. **demande** que le processus d’examen soit traité en priorité par le groupe de travail indépendant sur l’examen de la rémunération du personnel, à mi-parcours et au niveau de l’entreprise, car il a un effet plus large sur la gouvernance et le fonctionnement du Secrétariat ;
7. **exprime** sa reconnaissance pour la coopération et le soutien qu’elle a reçus de la part du Directeur général, de la Directrice générale adjointe, de l’équipe de direction et du personnel du PROE au cours des 12 derniers mois.

**Point 6.2 de l’ordre du jour : Rapport sur les contributions des Membres**

1. Le Secrétariat a présenté les contributions des Membres. Prenant acte de la discussion au point 6.1 de l’ordre du jour : Rapport du Comité d’audit pour 2022, sur la résolution de la CP28 (2017) – cette question fait l’objet d’une discussion plus approfondie au point 6.2 de l’ordre du jour : Rapport sur les contributions des Membres.
2. La République des Îles Marshall désire discuter des questions relatives à la prestation de services aux Membres, notamment le seuil de passation de marchés, en notant que trois devis ont été demandés.  Le Secrétariat est invité à revoir ses seuils de passation de marchés.
3. Le Directeur général a répondu que le coût des activités a augmenté de 100 %, tandis que les cotisations des Membres restent inchangées. On constate bien que ce ne sont pas les projets qui posent problème, mais que la principale difficulté réside dans le manque de financement de base pour assurer la viabilité à long terme des activités du Secrétariat.
4. Les îles Cook veulent connaître les mesures prises par le Secrétariat pour régler les arriérés de cotisations de deux Membres, qui s’élèvent à environ 303 000 USD. Le Directeur général répond ne pas avoir eu de retour à ce sujet de la part des Membres en question, mais qu’il continuera à s’entretenir avec eux de manière bilatérale.
5. Les Îles Salomon font observer qu’elles appuient l’augmentation de 20 % des cotisations des Membres, conformément à la résolution de la CP28 de 2017.
6. Wallis-et-Futuna a fait part de son inquiétude quant à l’augmentation de 20 % des contributions des Membres, compte tenu des difficultés budgétaires, et demande au Secrétariat de fournir des éclaircissements sur le traitement approprié de la question des contributions impayées et de préciser si des pénalités ou autres sanctions sont envisagées pour les pays qui ne se sont pas acquittés de leurs cotisations.
7. Le Royaume-Uni souhaite que ces informations figurent dans la documentation officielle destinée aux Membres, notamment la lettre de demande, et qu’elles soient facturées en conséquence, pour tenir compte de la résolution de la CP28 de 2017.
8. Wallis-et-Futuna suggère la mise en place d’un règlement pour s’assurer que les Membres paient leurs cotisations. Le statut actuel permet aux Membres de ne pas payer, étant donné qu’il s’agit d’une démarche volontaire.
9. Les îles Cook relèvent que les contributions des Membres reflètent ce qui est évalué par le Secrétariat compte tenu de la taille du pays et de son statut territorial, et qu’elles sont obligatoires et non pas volontaires. La résolution de la CP28 de 2017 à laquelle il est fait référence doit être clarifiée par le Secrétariat pour informer les Membres de la marche à suivre, car elle nécessite un examen plus approfondi de la part des capitales étant donné l’impact financier.
10. La Papouasie-Nouvelle-Guinée appuie la proposition des Îles Salomon en faveur d’une augmentation de 20 % et suggère qu’on réfléchisse à proposer aux Membres qui en ont besoin un plan de paiement afin de permettre une certaine souplesse pour le versement des cotisations.
11. La Polynésie française a fait observer que le paiement des cotisations est important pour marquer l’adhésion au Secrétariat. Elle a ajouté ne pouvoir augmenter ses contributions que de 10 % au maximum.
12. Les Samoa américaines ont fait remarquer qu’elles étaient présentes à la CP28 et que la résolution doit être respectée. Elles ont aussi souhaité savoir si l’un des Membres s’est effectivement acquitté de l’augmentation de 20 % dont il est question dans la résolution.
13. Le Secrétariat a répondu que six Membres ont payé à hauteur de 20 %. Il a précisé par ailleurs que neuf Membres ont honoré leur engagement à l’égard de cette décision, notant qu’il faut y lire « jusqu’à 20 % », ce qui inclut par la même occasion les 10 % versés par la Polynésie française.
14. Le Directeur général a souligné l’importance d’augmenter le budget de base, car les coûts de fonctionnement ont augmenté de manière considérable. La création d’un groupe des Amis de la présidence composé des îles Cook, des Îles Salomon et du Royaume-Uni a été suggérée, ainsi que la tenue d’une réunion afin de discuter de la question et de la résoudre.
15. Les Amis de la présidence ont soumis à la Conférence des recommandations révisées à l’attention des Membres.
16. Les îles Cook, Nioué et les Palaos ont souhaité obtenir des précisions sur le fait de savoir si la facturation des cotisations serait antidatée à 2018.
17. Nauru a rappelé l’importance de procéder à des vérifications auprès des capitales et indiqué ne pas être d’accord pour que la facturation soit antidatée à 2018.
18. Kiribati a rappelé aux Membres que le PROE est leur seule organisation régionale de protection de l’environnement et qu’il a besoin de leur appui. Il a été noté que la réponse du Secrétariat est rapide, et que les services sont fournis en temps voulu, notamment dans les domaines techniques. L’importance de réexaminer les services que le Secrétariat entend fournir aux Membres a été soulignée.
19. Les États-Unis ont pris acte des interventions, notamment de la résolution de la CP28 de 2017. La Conférence a noté que la moitié des Membres ont pris des mesures, tandis que d’autres requièrent de plus amples consultations avec les capitales.
20. Wallis-et-Futuna a consenti à une augmentation de 20 % pour l’application de la mesure à compter de 2024, notant que tous les Membres ne se sont pas engagés à ce moment-là. Le territoire juge les services de la Communauté du Pacifique et du Secrétariat comme inestimables.
21. Le Directeur général a rappelé aux participants et participantes à la Conférence que ce point a été soulevé par le Comité d’audit et qu’il s’agit d’une question en suspens à laquelle les Membres doivent se consacrer.
22. Les Îles Salomon ont pris acte des interventions et de la réticence quant à l’antidatation des factures à 2018. Il est suggéré de réviser la recommandation 6 et les factures en conséquence pour la période à compter de 2024. Le pays estime que cela permettrait aux Membres de s’entretenir avec les capitales en ce sens et de solliciter leur approbation, comme le prévoit la résolution de la CP28 de 2017.
23. La Polynésie française a demandé à ce que figure dans la recommandation 4 le fait qu’elle a déjà relevé ses cotisations de 10 %. Elle compte en outre faire le point avec sa capitale au sujet d’une nouvelle augmentation pouvant porter jusqu’à 20 %.
24. Le Directeur général a demandé un délai précis pour la prise de décision.
25. La Papouasie-Nouvelle-Guinée a informé les participants et participantes à la Conférence avoir payé l’augmentation de 20 % des cotisations, conformément à la résolution de la CP28 de 2017. Elle a par ailleurs encouragé la mise en place de plans de paiement pour les Membres en retard dans le paiement de leurs contributions.
26. Le Directeur général fait remarquer que pour la plupart des îles du Pacifique, l’augmentation de 20 % représente 2 000 USD, à l’exception de Guam, des Îles Salomon et de Vanuatu, pour lesquels cette hausse s’élève à 4 000 USD.
27. Wallis-et-Futuna a attiré l’attention sur les difficultés liées à l’augmentation des contributions, arguant du fait que le PROE est l’une des nombreuses organisations auxquelles il paie des cotisations. Le territoire a conscience de l’importance du Secrétariat pour soutenir les services environnementaux des Membres.
28. Le Directeur général a répété que le Secrétariat assure ses services aux Membres, qu’ils aient ou non réglé leur cotisation.
29. Les Samoa américaines et les États-Unis ont salué les interventions des Îles Salomon et le travail des Amis de la présidence. Elles ont également souligné la nécessité de rendre compte de la décision.
30. La France a abondé dans le sens de Wallis-et-Futuna pour que l’on prenne en considération la grande diversité des situations des Membres et a suggéré que les cotisations soient révisées ou augmentées conformément à la résolution de la CP28 en 2024.

La Conférence :

1. **examine** le rapport et cherche à résoudre la question des contributions en souffrance des Membres ;
2. **prend acte** du fait que les contributions de certains Membres restent en souffrance pour un montant total de 786 161 USD au 31 aout 2023 ;
3. **prend acte** de la décision prise en 2017 lors de la 28e Conférence du PROE, qui « recommande une augmentation de 20 % des contributions des Membres, sous réserve de la confirmation des capitales, à compter de l’exercice financier 2018 du PROE. Cette formulation n’est pas souhaitée par les États-Unis et la France, cette dernière préférant recommander une augmentation des contributions « jusqu’à 20 % ». Les Tonga examineront la question après la tenue de leurs élections générales. » Lors de cette même Conférence, le Secrétariat a été « enjoint à continuer à collaborer avec les pays Membres en situation d’arriérés de paiement en vue d’établir des programmes d’échelonnement » ;
4. **prend acte** du fait qu’à ce jour, les Membres suivants ont augmenté leur contribution de 20 % par rapport au niveau de 2004 : Australie, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa et Tuvalu. La France et les États-Unis, qui comptaient déjà parmi les principaux contributeurs au budget du PROE et mettaient l’accent sur les procédures de leurs budgets nationaux respectifs, se sont depuis engagés et ont versé leur contribution, avec une augmentation de 7 % pour les États-Unis, de 5 % pour la France, de 10 % pour la Polynésie française ;
5. **s’engage** collectivement et individuellement à verser l’intégralité des contributions actuellement impayées en 2023 ;
6. **enjoint** le Secrétariat à adresser un courrier officiel aux Membres n’ayant pas encore mis en œuvre la résolution de la CP28 en leur rappelant ladite décision et en les priant d’augmenter ou de réajuster leurs contributions de 20 %, conformément à ladite résolution à compter de 2024, ce qui pourra être reflété dans les factures révisées.

**Point 6.3 de l’ordre du jour : Financement durable : rapport de l’évaluation indépendante**

1. Le Secrétariat a fait le point sur l’évaluation indépendante de la structure de financement de base du PROE et sur l’élaboration de la stratégie de finances et de ressources durables du PROE, qui vise à renforcer sa résilience financière sur le long terme.
2. Le Royaume-Uni s’est interrogé sur le projet de stratégie de durabilité et a demandé si l’évaluation s’étendait au personnel de base et aux approches de financement.
3. Le Secrétariat a répondu qu’une partie du mandat du consultant comprend une évaluation exhaustive du personnel de base et des ressources nécessaires pour financer les projets en cours et à venir. Le Secrétariat s’est référé au « Point 10 de l’ordre du jour : Examen et approbation du quatrième PIP 2024-2025 et du budget-plan bisannuel 2024-2025 », qui soulignera notamment que le financement des projets et des activités continue d’augmenter de manière significative, contrairement au financement de base, qui a tendance à rester au même niveau. Il a en outre été précisé que l’évaluation s’étendra sur six mois et qu’un rapport sera produit afin de faire part des conclusions tirées.
4. Les îles Cook ont demandé s’il était prévu que les conclusions de cette évaluation se traduisent par une augmentation du financement de base et, dès lors, si le Secrétariat s’attendait à ce que les frais de gestion des programmes ou la hausse des cotisations des Membres viennent l’alimenter.
5. Le Secrétariat a fait savoir que le budget de base comprend les cotisations des Membres, les fonds d’autres bailleurs issus du financement de base de l’Australie et de la Nouvelle-Zélande, ainsi que les frais de gestion des programmes. Le budget de base repose en grande partie sur la mise en œuvre des projets/programmes et en subit les contrecoups. Les retards survenus pendant la pandémie de COVID-19 ont été cités en exemple.  La tarification des bailleurs pour certains partenaires du Secrétariat, tels que l’UE et le FVC, limite les frais du Secrétariat entre 12 et 15 %. L’objectif de l’évaluation est de trouver une structure de financement de base plus appropriée, qui puisse avoir une incidence sur les revenus du financement de base et offrir de nouvelles possibilités.  Les principaux contributeurs que sont l’Australie et la Nouvelle-Zélande ont plaidé, lors des sessions de dialogue avec les bailleurs, en faveur d’un appui supplémentaire, comme le programme « Préparation climatique du Pacifique » (*Weather Ready Pacific*).
6. Le Directeur général a expliqué que l’évaluation avait pour but d’assurer la viabilité du PROE et de garantir la continuité des services et des interventions nécessaires aux besoins des Membres.   Il a été mentionné que le Secrétariat devait se préparer à la croissance, notamment en aidant les Membres dans les domaines des pertes et dommages et de la biodiversité des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, par exemple. Le personnel de première ligne est souvent rémunéré par les budgets des projets, mais le financement du personnel sur le budget de base est limité. L’exemple d’un seul ou d’une seule responsable des achats pour l’ensemble du Secrétariat a été mis en avant par le Directeur général.

La Conférence :

1. **prend acte** du rapport actualisé sur l’évaluation indépendante de la structure de financement de base du PROE et sur l’élaboration de la stratégie de finances et de ressources durables du PROE ;
2. **s’engage** à prendre part aux consultations qui seront menées par les consultants avec les Membres du PROE, les bailleurs et les partenaires au cours de la Conférence du PROE, ainsi qu’aux discussions ultérieures dans le cadre de ces services de conseil ;
3. **valide** le Groupe de travail existant des Membres du PROE chargé d’évaluer les recommandations de la troisième évaluation indépendante et de l’évaluation à mi-parcours du Plan stratégique 2017-2026 du PROE en tant que mécanisme d’examen et de révision du rapport des consultants et du projet de stratégie de finances et de ressources durables pour le PROE.

**Point 6.4 de l’ordre du jour : Rapport du Groupe de travail du PROE concernant l’évaluation indépendante du PROE, l’évaluation à mi-parcours du Plan stratégique 2017-2026 du PROE, ainsi que le rapport de 2021 sur la rémunération du personnel**

1. Le rapport du Groupe de travail portant sur l’examen et la hiérarchisation des recommandations de la troisième évaluation indépendante et de l’évaluation à mi-parcours du Plan stratégique 2017-2026 du PROE a été présenté à la Conférence du PROE par le représentant des îles Cook du Groupe de travail.
2. Le Royaume-Uni a demandé à rejoindre le Groupe de travail sur l’examen des rémunérations. Les îles Cook répondent que le Groupe de travail reste ouvert et que le Royaume-Uni et d’autres Membres sont invités à s’y joindre.

La Conférence :

1. **approuve** le rapport du Groupe de travail et sa hiérarchisation des recommandations issues de l’évaluation indépendante et de l’évaluation à mi-parcours du Plan stratégique du PROE ;
2. **salue** l’approche proactive du Secrétariat visant à mettre en œuvre les recommandations prioritaires proposées par le Groupe de travail ;
3. **autorise** le Groupe de travail à travailler en étroite collaboration avec le Secrétariat pour faciliter l’engagement d’un·e consultant·e indépendant·e compétent·e chargé·e d’examiner la question de la rémunération, et pour élaborer un calendrier en vue d’achever ladite évaluation afin que les Membres puissent l’étudier hors session dans le courant du premier trimestre 2024.

**Point 6.5 de l’ordre du jour : Nomination des auditeurs externes**

1. Le Secrétariat soumet à l’examen des Membres la nomination d’auditeurs externes qui réaliseront l’audit annuel des comptes financiers du PROE pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2024.

La Conférence :

1. **examine** le document et **approuve** la nomination de KMPG (Fidji) afin de vérifier les comptes financiers du PROE pour les exercices financiers clos les 31 décembre 2023 et 2024.

**Point 6.6 de l’ordre du jour : Examen du règlement du personnel de 2012**

1. Le Secrétariat a présenté l’état de l’examen du règlement du personnel de 2012.
2. Les îles Cook ont insisté sur l’importance d’une harmonisation au sein du CORP, et d’un examen bien fait, conformément aux évaluations similaires réalisées par d’autres organes du CORP.
3. Le Secrétariat a précisé que la suite à donner à l’examen des rémunérations serait débattue par le Groupe de travail, comme convenu au « Point 6.4 de l’ordre du jour : Rapport du Groupe de travail du PROE concernant l’évaluation indépendante du PROE, l’évaluation à mi-parcours du Plan stratégique 2017-2026 du PROE, ainsi que le rapport de 2021 sur la rémunération du personnel », et comme discuté au « Point 6.3 de l’ordre du jour : Financement durable : rapport de l’évaluation indépendante ».
4. Le Directeur général a signalé que le Groupe de travail du CORP sur l’harmonisation n’existe plus et que, par conséquent, les Membres doivent songer à des mesures pour traiter cette question pour le Secrétariat.
5. Le Directeur général a déclaré qu’il était toujours difficile de concrétiser les principes d’harmonisation du CORP, car les organisations sont diverses et variées et n’ont pas toutes les mêmes capacités pour fournir leurs services. L’harmonisation doit avoir lieu lorsque la capacité à fournir des services est identique ou similaire.
6. Les îles Cook soulignent l’importance de l’examen de l’architecture régionale, où l’harmonisation du CORP sera considérée un principe fondamental, y compris en ce qui concerne le recrutement, la rémunération et l’étalonnage entre organes du CORP.
7. Le Directeur général a pris acte des interventions des îles Cook, mais demande une certaine souplesse pour permettre au Secrétariat d’être compétitif pour recruter les meilleures personnes possible afin de satisfaire les besoins des Membres.

La Conférence :

1. **prend acte** de l’avancement de la révision du règlement du personnel de 2012 ;
2. **décide** qu’en l’absence de tout progrès de la part du groupe de travail des Membres, une démarche plus ferme sera adoptée pour l’examen des rémunérations de 2021.

**Point 6.7 de l’ordre du jour : Évaluation des résultats du Directeur général du PROE (huis clos)**

1. La Troïka a présenté son évaluation du plan d’amélioration des résultats personnels (PDP) du Directeur général pour la période avril 2022 – aout 2023, ainsi que sa proposition pour le plan d’amélioration des résultats personnels du Directeur général du PROE pour la période septembre 2023 – aout 2024.

La Conférence :

1. **prend acte** de l’évaluation, par la Troïka, du PDP du DG pour la période avril 2022 – aout 2023 et l’**approuve**, tout en saluant les nombreuses initiatives et les résultats positifs, et en indiquant les domaines nécessitant une attention particulière au cours de l’année à venir ;
2. **invite tous les Membres** à proposer, via une circulaire, des objectifs pertinents et appropriés qu’ils souhaiteraient voir repris dans le prochain PDP du Directeur général, avant la fin septembre 2023.La Troïka discutera avec le DG des objectifs de son PDP et en produira la version finale avant la fin octobre 2023.

**POINT 7 DE L’ORDRE DU JOUR : COOPERATION REGIONALE ET PARTENARIATS REGIONAUX**

**Point 7.1 de l’ordre du jour : Mise en œuvre du programme des dirigeants du Pacifique**

1. Le Secrétariat et le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique présentent conjointement aux Membres les efforts coordonnés mis en œuvre par le CORP pour déployer le programme des dirigeants du Pacifique. La présentation a porté sur le Plan de mise en œuvre et de suivi de la Stratégie pour le Pacifique bleu à l’horizon 2050 et sur le processus visant à son approbation hors session, en amont de sa présentation lors de la 52e Réunion des dirigeants et dirigeantes du Forum des îles du Pacifique.

La Conférence :

1. **prend note** des modifications du programme des dirigeants et dirigeantes du Pacifique ;
2. **prend acte** du processus visant à l’approbation hors session du Plan de mise en œuvre et de suivi de la Stratégie pour le Pacifique bleu à l’horizon 2050.

**Point 7.2 de l’ordre du jour : Pérennité du Centre océanien sur les changements climatiques**

1. Le Secrétariat présente le Plan de durabilité du Centre océanien sur les changements climatiques pour le renforcement des capacités et les cadres de partenariat pour le courtage des connaissances, la transposition de la science aux services et la recherche et l’innovation.
2. Les Îles Salomon ont manifesté leur accord avec les recommandations et ont salué le travail du Centre océanien sur les changements climatiques. Des éclaircissements ont toutefois été demandés sur la question de savoir si, lors de sa création, le Centre avait vocation à disposer d’une structure de gouvernance semi-indépendante ou totalement indépendante.
3. Le Secrétariat a répondu que le Centre océanien sur les changements climatiques est doté d’un Conseil consultatif dans le cadre de sa structure de gouvernance, ce qui lui donne la latitude nécessaire pour inclure des organismes qui ne sont pas membres du PROE. Il a été précisé que le Conseil consultatif s’est réuni quatre fois depuis la création du Centre océanien sur les changements climatiques et qu’il est composé du Samoa, qui en assure la présidence permanente, de l’Australie, de la Nouvelle-Zélande, de la JICA et du Secrétariat. Le Conseil consultatif continue de se réunir et de fournir des conseils au sujet des activités des quatre fonctions clés du Centre.
4. La France a exprimé son appui sans réserve au Centre océanien sur les changements climatiques, principalement en ce qui concerne les objectifs liés à la recherche et à l’innovation. Il a été relevé que le Centre étudie la possibilité d’établir des partenariats renforcés avec l’ensemble des pays de la région. La France a fait savoir son souhait d’être impliquée dans les domaines liés à l’adaptation aux changements climatiques et à la réduction des risques de catastrophes.
5. Le Secrétariat a remercié la France pour son engagement en faveur du Centre océanien sur les changements climatiques, et notamment pour le partenariat avec l’IRD. Il a en outre rappelé que le Centre relève du programme de Résilience face aux changements climatiques. Le Centre océanien sur les changements climatiques pilote les quatre fonctions clés suivantes : courtage des connaissances, recherche appliquée, renforcement des capacités par la formation et l’apprentissage, et soutien à l’innovation. Son objectif est d’assurer la durabilité des outils d’adaptation aux changements climatiques, par exemple en hébergeant le Portail océanien sur les changements climatiques, les outils d’adaptation écosystémique et l’instrument de méthodologie d’analyse d’impact (AI).
6. Le Secrétariat a noté qu’en tant que membre du Conseil consultatif, la Polynésie française a réclamé que certains cours soient dispensés en français. En partenariat avec l’IRD et le Fonds Pacifique, le Centre océanien sur les changements climatiques a collaboré à l’organisation de l’atelier « Adaptation des villes et territoires côtiers aux risques liés à l’élévation du niveau marin dans le Pacifique », qui s’est tenu aux Fidji en juillet. Le principal axe de convergence avec l’IRD concerne l’innovation et la recherche, comme en témoigne le protocole d’accord signé avec le Secrétariat le 4 septembre 2023.
7. Le Directeur général a réitéré les échanges intervenus lors de la sixième Réunion du Conseil météorologique du Pacifique, selon lesquels le Centre océanien sur les changements climatiques peut être utilisé pour mettre en œuvre ou venir compléter les mécanismes existants, qui ont été mis en place pour poursuivre les travaux du Secrétariat. En ce qui concerne les accords de gouvernance, il a été observé qu’il a fallu de nombreuses années au PROE pour devenir une entité autonome et que, dans le cas du Centre océanien sur les changements climatiques, les Membres doivent donc laisser plus de temps à ce processus.
8. Les Îles Salomon ont souhaité que les résultats du Conseil consultatif soient communiqués à tous les Membres à titre d’information. Il a en outre été relevé que ces opérations ne devaient pas se substituer à la supervision stratégique et à l’objectif initial du Centre océanien sur les changements climatiques.

La Conférence :

1. **approuve** le Plan de durabilité pour le renforcement des capacités et les cadres de partenariat pour le courtage des connaissances, la transposition de la science aux services et la recherche et l’innovation ;
2. **encourage** les Membres et partenaires à renforcer les services du Centre océanien sur les changements climatiques en investissant dans les Cadres de partenariat du Centre.

**Point 7.3 de l’ordre du jour : Mobiliser le financement de la lutte contre les changements climatiques dans un environnement changeant**

1. Les Membres sont informés des progrès accomplis en vue de réduire l’écart entre les priorités en matière d’adaptation et le financement de l’action climatique, notamment en ce qui concerne les nouvelles possibilités émergentes en la matière.
2. La présidence a souligné l’importance de l’accès au financement de l’action climatique pour la région.
3. Le Secrétariat a noté l’appui de la Nouvelle-Zélande depuis la mise en place de l’équipe de l’Unité de coordination des projets en 2018 et celui apporté au programme de Résilience face aux changements climatiques – deux composantes essentielles du Secrétariat pour obtenir un financement pour l’action climatique.
4. Les grandes lignes des activités du Secrétariat ont été présentées, notamment par le biais du programme d’aide à la préparation du Fonds vert pour le climat (préparation et plans d’action nationaux), qui accompagne les pays dans leur planification de l’adaptation et leur préparation à accéder au financement climatique.
5. La Conférence a été informée du fait que le Secrétariat a fait l’objet de procédures de réaccréditation auprès du Fonds vert pour le climat et du Fonds d’adaptation, toutes deux couronnées de succès.
6. La France a pris acte du compte rendu du Secrétariat et de son action dans la région pour mettre en œuvre des projets et faciliter l’accès au financement climatique.
7. La France a fait savoir qu’à la suite de la visite du Président français dans la région du Pacifique, la France et Vanuatu ont lancé l’appel Ifira pour une action immédiate face aux changements climatiques, appelant tous les pays, les banques multilatérales de développement, les institutions financières internationales, les organisations philanthropiques, le secteur privé et toutes les parties prenantes à augmenter de manière significative les ressources mobilisées en faveur des pays et des communautés vulnérables.
8. La France a également souligné que le budget de l’Agence française de développement (AFD) pour le Pacifique sera porté à 200 millions d’euros, sous forme de subventions et de prêts. Le pays a également tenu à rappeler que la lutte contre les changements climatiques, la protection de l’environnement et la réponse aux risques de catastrophes constituent des priorités thématiques du « Fonds Pacifique », mécanisme de subvention du Ministère français de l’Europe et des affaires étrangères visant à renforcer la coopération régionale entre les États du Pacifique et les États et territoires français d’outre-mer. La France a également remercié le Secrétariat pour son appui technique à l’initiative Kiwa.
9. La France a pris acte de l’ouverture d’un bureau régional de l’AFD à Port Vila (Vanuatu) et a informé la Conférence qu’une ambassade de France ouvrira au Samoa en 2024. La France a réaffirmé son engagement en vue de renforcer l’appui à la région du Pacifique et la coopération avec les organismes du CORP, dont le PROE.
10. Le Secrétariat a pris acte de l’annonce de la France et se réjouit de cette collaboration croissante avec la France en matière de financement climatique et dans des domaines tels que le Centre océanien sur les changements climatiques.
11. La Nouvelle-Zélande a exprimé sa satisfaction et a voulu savoir comment les frais des bailleurs tels que le Fonds vert pour le climat sont censés contribuer à la viabilité de l’Unité de coordination des projets.
12. Le Directeur général a renouvelé sa gratitude à la Nouvelle-Zélande pour son appui et a rappelé que le Secrétariat s’était interrogé en 2022 sur l’intérêt d’être un organisme accrédité en raison du coût que cela représentait pour l’organisation et du manque d’avantages qu’elle en retirait. Il a par ailleurs fait remarquer que les relations avec le Fonds vert pour le climat se sont améliorées, des discussions constructives ayant eu lieu lors d’une récente visite au Secrétariat. Le projet de Services d’information sur le climat pour le développement durable au Vanuatu (VanKIRAP) a progressé avec l’approbation du radar doppler à Vanuatu, et le Fonds vert pour le climat a récemment annoncé le déblocage de fonds pour les organismes régionaux en accès direct. Le Secrétariat poursuivra sa collaboration avec le Fonds vert pour le climat afin de renforcer sa position en tant qu’organisme en accès direct.
13. Le Secrétariat a fait savoir que des difficultés subsistent en ce qui concerne les frais de projet/programmes, dans la mesure où ces derniers sont fixés et plafonnés à un certain pourcentage par les bailleurs.
14. Le Royaume-Uni a pris acte des travaux réalisés par le Secrétariat dans la région concernant le financement climatique, et a attiré l’attention sur le rapport intitulé « Quel FVC voulons-nous pour le Pacifique ?Recommandations pratiques pour engager des réformes et renforcer les capacités » (en anglais), préparé par le Haut-commissariat britannique à Suva, de concert avec le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique. Ce rapport formule des recommandations à l’intention du Fonds vert pour le climat sur les moyens de favoriser l’accès des pays du Pacifique au financement climatique. Le Royaume-Uni a salué les apports techniques qui ont permis la rédaction de ce document et espère qu’il contribuera à faire avancer les choses et à surmonter les difficultés rencontrées par le Pacifique pour accéder au financement de l’action climatique.
15. Le Directeur général a fait mention des longues discussions menées avec le Haut-commissariat britannique et le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique et a exprimé sa gratitude pour l’assistance fournie par le Royaume-Uni.

La Conférence :

1. **prend acte** des progrès accomplis en vue de réduire l’écart entre les priorités en matière d’adaptation et le financement climatique ;
2. **prend acte** des nouvelles possibilités émergentes pour le financement de l’action climatique ;
3. **encourage** le PROE à aller de l’avant en mettant en œuvre les actions envisagées en vue de réduire l’écart entre les priorités en matière de financement et les financements disponibles ou émergents pour l’action climatique.

**POINT 8 DE L’ORDRE DU JOUR : MOBILISATIONS REGIONALES ET INTERNATIONALES**

**Point 8.1 de l’ordre du jour : Résultats de la CdP27 à la CCNUCC et bilan partiel des préparatifs pour la CdP28**

1. Le Secrétariat a présenté les résultats, pour les petits États insulaires en développement du Pacifique (PEIDP) Parties, à la CdP27 ayant eu lieu lors de la réunion de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) organisée à Charm el-Cheikh (Égypte) en novembre 2022 ; et a informé les Membres de l’avancée des préparatifs en vue de la CdP28 organisée par le PROE et One CORP.
2. Le Samoa a salué la qualité du travail accompli par l’équipe du One CORP pour la CdP28. Le pays a souligné l’excellente organisation et la coordination mises en œuvre à Charm el-Cheikh et a remercié la Nouvelle-Zélande d’avoir fourni un espace au Pacifique grâce au Pavillon Moana Blue Pacific. Il a fait savoir qu’il aimerait voir ces efforts se poursuivre à Dubaï, notamment sur le plan de la coordination sur place. En sa qualité d’ancien Président des PEIDP, le Samoa a remercié One CORP pour son travail, notamment pour les notes techniques et l’appui qui lui ont été fournis pour l’aider dans sa tâche. Le Samoa a en outre fait part de son appui continu aux Palaos, qui assurent actuellement la présidence des PEIDP.
3. L’Australie a fait écho aux propos du Samoa, reconnaissant le PROE et One CORP comme de fervents défenseurs des enjeux du Pacifique. Il a été relevé que l’Australie peut travailler de concert avec la Nouvelle-Zélande et le Secrétariat sur le bilan mondial et le plan de travail pour l’atténuation (MWP). L’Australie a également insisté sur l’importance d’appuyer le Pacifique en vue de sa candidature pour accueillir la CdP31, car ce serait l’occasion de faire valoir les problématiques liées aux changements climatiques dans la région.
4. La France a appelé les Membres à harmoniser leurs actions dans le Pacifique et a demandé au Secrétariat de coordonner le soutien.
5. La Nouvelle-Zélande a souligné les efforts du Secrétariat dans l’organisation du Pavillon Moana Blue Pacific et du bureau de la délégation du Pacifique lors de la CdP27 et s’est engagée à poursuivre son appui à ces initiatives auprès des PEIDP. Le pays a précisé qu’il continuerait à travailler avec les PEIDP et à appuyer la candidature de l’Australie comme hôte de la CdP31 dans la région du Pacifique.
6. Le Secrétariat a pris acte de l’accord de financement par subvention conclu avec la Nouvelle-Zélande, qui garantit un appui financier au Pacifique pour les trois prochaines années, et a remercié l’Australie pour son engagement à appuyer ces initiatives à l’avenir. Le Secrétariat a aussi fait observer que la décision concernant la CdP31 sera prise par la circonscription dont font partie l’Australie, les États-Unis, la France et le Royaume-Uni, et qu’il compte sur leur appui pour défendre la candidature de l’Australie et de la région du Pacifique en vue de la CdP31.
7. Le Samoa a demandé à One CORP de mieux coordonner les Réunions ministérielles de haut niveau sur les changements climatiques. Ce point a été soulevé à propos de la récente réunion tenue à Suva en août 2023. L’importance d’une planification précoce et d’une coordination entre les différents forums a été jugée cruciale, afin que les Ministres du Pacifique ne manquent aucune occasion de se mobiliser.
8. La priorité du Royaume-Uni lors de la CdP28 est de préserver l’objectif de 1,5 degré Celsius, qui reste une priorité mondiale. Le Royaume-Uni a salué les efforts du Secrétariat pour faire entendre la voix du Pacifique à travers le Pavillon lors de la CdP. Le pays se réjouit d’avoir l’occasion d’appuyer le Pavillon Moana Blue Pacific.
9. Le Secrétariat a pris acte de la volonté du Royaume-Uni de soutenir le Pavillon Moana Blue Pacific.
10. Le Secrétariat a pris acte de la demande du Samoa pour que One CORP assure une meilleure coordination des Réunions ministérielles du Pacifique sur les changements climatiques et a promis que cette requête serait transmise à qui de droit. Ce point avait déjà été abordé lors de la Réunion des délégués du CORP.

La Conférence :

1. **prend acte** des résultats de la participation des petits États insulaires en développement du Pacifique à la CdP27 ;
2. **prend acte** de l’avancée des préparatifs en vue de la CdP28 réalisés par le PROE et par le One CORP.

**Point 8.2 de l’ordre du jour : Feuilles de route de la CdP15 à la CDB pour la mise en œuvre du Cadre mondial pour la biodiversité d’ici 2030**

1. Le Secrétariat présente les mesures nécessaires pour mettre en œuvre les résultats et décisions de la 15e réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CdP15 à la CDB) organisée en décembre 2022 à Montréal, au Canada.

 La Conférence :

1. **prend acte** de l’évolution et des résultats de la quinzième Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CdP15 à la CDB) ;
2. **encourage** les Membres à prendre part aux actions en cours autour de la Convention sur la diversité biologique au niveau mondial ;
3. **demande** au Secrétariat de continuer à collaborer avec les partenaires et de chercher davantage de ressources pour accompagner la mise en œuvre des décisions et résultats de la quinzième Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CdP15).

**Point 8.3 de l’ordre du jour : Point sur les résultats de la CdP aux Conventions BRS et sur les préparatifs de la CdP à la Convention de Minamata**

1. Le Secrétariat présente les résultats de la 16e réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Bâle (CB-CdP16), de la 11e réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Rotterdam (CR-CdP11), et de la 11e réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Stockholm (CS-CdP11), plus connues sous le nom de CdP aux « Conventions BRS ».

La Conférence :

1. **prend acte** des résultats de la seizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Bâle, de la onzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Rotterdam, et de la onzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Stockholm ;
2. **encourage** les Parties à prendre les mesures nécessaires au niveau national pour mettre en œuvre les résultats de la Conférence des Parties aux Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm ;
3. **prend acte** des préparatifs de la cinquième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Minamata sur le mercure.

**Point 8.4 de l’ordre du jour : Bilan partiel sur l’instrument international juridiquement contraignant sur la biodiversité dans les zones ne relevant pas de la juridiction nationale en vertu du droit de la mer**

1. Le Secrétariat présente un bilan partiel de ses travaux s’agissant de l’adoption du nouvel instrument international juridiquement contraignant sur la diversité biologique marine des zones situées au-delà des juridictions nationales (BBNJ) en vertu de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM). Le Secrétariat prend note du fait qu’un tel instrument contribuerait à renforcer la gouvernance des océans et la mise en œuvre de la Convention de Nouméa et des conventions maritimes régionales.
2. La France souligne la nécessité de valider et de signer le traité BBNJ et de le ratifier dans les plus brefs délais. Il est précisé que l’Union européenne a alloué 40 millions d’euros à la ratification du traité BBNJ, une enveloppe disponible pour les petits États insulaires en développement, notamment ceux de la région océanienne. La France félicite les Membres qui ont établi des liens entre les actions entreprises à l’échelle mondiale, régionale et locale afin d’être le plus performants possible dans les petits États insulaires en développement, conformément à l’examen de la Convention de Nouméa. La France souhaite que le traité BBNJ entre en vigueur avant la troisième Conférence de l’ONU sur les Océans, qui aura lieu à Nice, en France, en 2025. Une autre recommandation est suggérée pour encourager les Membres à accélérer la signature et la ratification du traité BBNJ.
3. La Nouvelle-Zélande souligne la présence et la position occupée par le Pacifique lors de la CdP15 et salue le fait que les savoirs et points de vue traditionnels ont été mis en avant, ce qui permet de répondre aux lacunes existantes dans le droit de la mer. Il est précisé que la signature du traité sera ouverte à compter du 20 septembre 2023. Les Membres sont encouragés à le ratifier. La Nouvelle-Zélande salue le soutien apporté par l’Union européenne et souligne l’importance du partenariat et de la collaboration dans la mise en œuvre des initiatives nécessaires.
4. L’Australie se félicite de l’adoption du traité BBNJ et de sa collaboration étroite avec le Pacifique. Elle ajoute qu’elle a initié une procédure au niveau national pour signer et ratifier le traité. L’Australie exprime son intérêt pour d’éventuelles aires marines protégées en haute mer, ce qui pourrait faire l’objet d’une proposition après l’entrée en vigueur du traité, et appuie la nécessité de poursuivre le dialogue avec les Membres sur cette question. L’Australie soutient l’intervention de la France encourageant la signature et l’approbation du traité dès que possible.
5. Le Directeur général souligne l’importance de l’adoption du traité BBNJ, tout en prenant note des difficultés concernant les zones économiques exclusives et la haute mer et exhortant les Membres à accélérer sa signature et sa ratification.

 La Conférence :

1. **prend acte** du bilan partiel sur l’instrument juridiquement contraignant sur la biodiversité au-delà des juridictions nationales en vertu du droit de la mer ;
2. **encourage** les Membres à envisager de signer et de ratifier au plus tôt le Traité sur la biodiversité au-delà des juridictions nationales afin de permettre son entrée en vigueur dès que possible.

**Point 8.5 de l’ordre du jour : Comité de négociation intergouvernemental en vue de la négociation** **d’un instrument international juridiquement contraignant pour lutter contre la pollution** **plastique, notamment dans le milieu marin.**

1. Le Secrétariat présente les résultats de la première et de la deuxième sessions du Comité de négociation intergouvernemental (CNI-1 et CNI-2) visant à négocier un instrument international juridiquement contraignant pour lutter contre la pollution plastique, notamment dans le milieu marin.
2. Les îles Cook remercient l’Australie pour le soutien apporté à l’instrument juridiquement contraignant et le Secrétariat pour la coordination. Comme indiqué dans le document de travail, les îles Cook sont membres de la Coalition pour de hautes ambitions pour mettre fin à la pollution plastique. La problématique de la pollution plastique est essentielle aux îles Cook en leur qualité de président du Forum du Partenariat pour la prospérité du Pacifique, et sera défendue lors de la réunion des dirigeants du Forum du Pacifique en novembre. Le Partenariat pour la prospérité du Pacifique renforce les liens existants et les nouvelles collaborations contribuant à mobiliser davantage de soutien politique et de financement. Les îles Cook appuient les recommandations formulées dans le document et en suggèrent une nouvelle dans le but de prendre acte de la volonté des îles Cook de renforcer la visibilité du traité mondial sur la pollution plastique dans le cadre du Partenariat pour la prospérité du Pacifique.
3. La France appuie la recommandation dont l’objectif est de placer la barre aussi haute que possible pour que le CNI mette fin à la pollution plastique d’ici 2040.
4. Le Royaume-Uni exprime son accord avec les interventions communes des îles Cook et de la France et salue toute nouvelle occasion d’apporter son soutien au Pacifique dans le cadre des négociations.
5. La Nouvelle-Zélande réitère son soutien aux négociations en faveur d’un instrument juridiquement contraignant sur la pollution plastique, et souligne l’importance pour le Pacifique de parler d’une seule voix. Il a été précisé que la Nouvelle-Zélande accueillera une réunion préparatoire en 2024. Il est souligné que la Nouvelle-Zélande a apporté son soutien au fonds pour les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement avec le Secrétariat du CNI dans le but de contribuer au processus de négociation du CNI.
6. Les Îles Salomon reconnaissent l’excellente aide apportée par le Secrétariat aux travaux des négociations du CNI ainsi que le soutien de l’Australie et des Membres métropolitains. S’agissant des recommandations, les Îles Salomon soulignent qu’il est nécessaire que le Secrétariat aide les pays à formuler les questions spécifiques pertinentes pour le Pacifique. Tout comme pour le changement climatique, le Pacifique doit s’emparer des questions importantes pour la région dans le cadre des négociations du CNI. La région océanienne est en effet affectée de manière disproportionnée par la pollution plastique.
7. Le Secrétariat apprécie le soutien apporté aux Membres dans le cadre du processus de négociation. Le Secrétariat indique qu’il examinera le premier jet récemment mis en ligne sur le site Internet du Secrétariat du CNI le 5 septembre 2023 et qu’il veillera à ce que les positions du processus de négociation soient pertinentes pour le Pacifique, notamment en confirmant sa volonté de s’exprimer d’une seule voix à Nairobi.
8. Le Directeur général encourage les Membres à veiller à ce que les délégués soient préparés à négocier à leur arrivée et aient l’autorisation de participer aux négociations au nom de leur gouvernement. Le manque de continuité dans la représentation est également souligné. La Coalition pour de hautes ambitions pour mettre fin à la pollution plastique est alignée sur les intérêts du Pacifique et ses Membres sont fortement encouragés à rejoindre l’Australie, les îles Cook, les États fédérés de Micronésie, la France, la Nouvelle-Zélande et les Palaos au sein de la Coalition.

La Conférence :

1. **prend note** des résultats de la première et de la deuxième sessions du Comité de négociation intergouvernemental (CNI-1 et CNI-2), ainsi que des réunions préparatoires ;
2. **exprime** sa gratitude envers les Membres du Pacifique insulaire, dirigés par le Secrétariat, pour leur aide, l’Australie et les Nations Unies pour leur appui financier, ainsi que d’autres Membres et partenaires métropolitains ;
3. **demande** au Secrétariat de continuer à diriger la coordination et l’aide octroyée par tous les organes du Pacifique intéressés (dont le CORP), dans le but d’unifier l’aide apportée à nos Membres du Pacifique insulaire participant aux négociations dans le cadre du Comité de négociation intergouvernemental, et de rendre cette aide plus efficace ;
4. **encourage** l’appui financier d’autres partenaires donateurs pour contribuer aux négociations, tel que le font actuellement l’Australie et les Nations Unies ;
5. **encourage** les États Membres à rejoindre la Coalition pour de hautes ambitions, formée de pays partageant les mêmes idées, pour mettre fin à la pollution plastique d’ici 2040 ;
6. **prend acte** du souhait des îles Cook de rehausser le profil du Traité mondial contre la pollution plastique pour le transformer en un Partenariat du Pacifique pour la prospérité lors de la prochaine réunion des dirigeants et dirigeantes du Forum des îles du Pacifique devant se tenir en novembre 2023, et l’**approuve**.

**POINT 9 DE L’ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DE FOND ET DE STRATEGIE RELATIVES AUX PROGRAMMES**

**Point 9.1 de l’ordre du jour : Aperçu de l’Objectif régional nº 1 : Les peuples océaniens bénéficient d’une meilleure résilience face aux changements climatiques.**

1. Le Secrétariat présente succinctement les principales priorités pour favoriser la mise en œuvre et l’atteinte de l’Objectif régional 1 pour la période biennale 2024-2025.

La Conférence :

1. **prend acte** des comptes rendus des activités à mettre en œuvre dans le cadre de l’Objectif régional 1 lors du prochain exercice biennal 2024-2025.

***Point 9.1.1 de l’ordre du jour : Climat et océans (ST/PIGOOS/COSPPac)***

1. Le Secrétariat a présenté l’avancée des travaux sur les savoirs traditionnels autour de la résilience et l’adaptation aux changements climatiques.

La Conférence :

1. **prend acte** de l’avancée des travaux du PROE et des partenaires sur les savoirs traditionnels ;
2. **approuve** la proposition du Secrétariat de créer un groupe de travail sur les savoirs traditionnels sous l’égide de la Table ronde sur les changements climatiques dans le Pacifique, et l’**enjoint** de ce faire.

***Point 9.1.2 de l’ordre du jour : Conseil météorologique du Pacifique et résultats de réunions connexes, dont le Programme pour la préparation climatique du Pacifique***

1. Le Secrétariat a fait le point sur les résultats : de la réunion conjointe des Bureaux nationaux de gestion des catastrophes (NDMO) et des Services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN), de la sixième réunion du Conseil météorologique du Pacifique (CMP-6), de la réunion de mobilisation des bailleurs et des partenaires de développement et de la troisième Conférence ministérielle du Pacifique sur la météorologie (PMMM-3), qui se sont tenues à Nadi, aux Fidji, du 10 au 18 aout 2023.
2. Le Secrétariat fait le point sur l’initiative de Préparation climatique du Pacifique, approuvée par les dirigeants du Pacifique en 2021 et qui bénéficie d’un financement initial de 30 millions AUD de l’Australie et du soutien de la Nouvelle-Zélande.
3. Les îles Cook soulignent que le projet de Préparation climatique du Pacifique est une initiative clé pour elles en leur qualité de président du Forum du Partenariat pour la prospérité du Pacifique. L’initiative sera présentée lors de la réunion des dirigeants du Forum du Pacifique au mois de novembre, sous la direction du Premier ministre des Tonga. Le Partenariat pour la prospérité du Pacifique renforce la visibilité de l’initiative de Préparation climatique du Pacifique, ce qui contribue à mobiliser davantage de soutien politique et financier.
4. Le Secrétariat suggère que, conformément au « Point 8.5 de l’ordre du jour : Comité de négociation intergouvernemental en vue de la négociation d’un instrument international juridiquement contraignant pour lutter contre la pollution plastique, notamment dans le milieu marin », qui prend acte de la recommandation sur le Partenariat pour la prospérité du Pacifique, selon laquelle une nouvelle recommandation devrait être formulée pour prendre note de l’intention des îles Cook de renforcer la visibilité de l’initiative Préparation climatique du Pacifique dans le cadre du Partenariat pour la prospérité du Pacifique lors de la réunion des dirigeants du Forum du Pacifique en novembre.
5. La Nouvelle-Zélande et les Îles Salomon reconnaissent que l’initiative Préparation climatique du Pacifique est une approche programmatique dont l’objectif est de regrouper les bailleurs et encouragent les Membres et les partenaires à collaborer pour mettre en œuvre l’initiative. Elles encouragent le Secrétariat à rechercher d’autres bailleurs partenaires qui n’ont pas encore entamé de travaux dans le cadre du projet Préparation climatique du Pacifique.

La Conférence :

1. **prend acte** des résultats de la réunion conjointe entre les Services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN) et les Bureaux nationaux de gestion des catastrophes (NDMO) ;
2. **prend acte** de la mise en place du Mécanisme de coordination du partenariat pour le Pacifique et du Tableau de bord destiné à faciliter la coordination avec les partenaires de développement en ce qui concerne les systèmes d’alerte précoce dans le Pacifique ;
3. **prend acte** des résultats de la sixième réunion du Conseil météorologique du Pacifique ;
4. **prend acte** des progrès réalisés dans le cadre du Programme pour la préparation climatique du Pacifique, tout en **saluant** la contribution financière de l’Australie, d’un montant de 30 millions AUD, ainsi que l’appui de la Nouvelle-Zélande ;
5. **prend acte** de la structure de gouvernance et du mécanisme de financement du Programme pour la préparation climatique recommandés par le CMP ;
6. **prend acte** de la déclaration ministérielle de Namaka en faveur de services météorologiques, climatologiques, hydrologiques et océanographiques durables pour un Pacifique bleu résilient, et l’**approuve** ;
7. **demande** aux partenaires de développement d’investir dans le Programme pour la préparation climatique afin de coordonner la mise en œuvre à plus grande échelle de systèmes d’alerte précoce multirisques de bout en bout centrés sur les populations pour tous les pays et territoires insulaires du Pacifique et de coordonner leurs efforts en la matière par le biais du Mécanisme de coordination du partenariat du Pacifique et du Tableau de bord ;
8. **prend acte** de l’intention des îles Cook de donner une plus grande visibilité au programme de Préparation climatique du Pacifique en tant que Partenariat pour la prospérité du Pacifique lors de la prochaine réunion des dirigeants et dirigeantes du Forum des îles du Pacifique, qui se tiendra en novembre 2023, et l’**approuve**.

***Point 9.1.3 de l’ordre du jour : Nouvelle convocation de la Table ronde sur les changements climatiques dans le Pacifique***

1. Le Secrétariat a proposé la convocation d’une nouvelle Table ronde sur les changements climatiques dans le Pacifique afin de favoriser les rencontres et le dialogue sur les changements climatiques dans la région, et de rassembler différents acteurs mondiaux et régionaux autour de l’action menée aux niveaux national et local.
2. Il est précisé que la dernière Table ronde sur les changements climatiques dans le Pacifique a eu lieu en 2017, alors que la région était en transition vers les réunions sur la résilience océanienne prévues par le Cadre océanien pour un développement résilient, approuvé par les dirigeants du Pacifique en 2016.
3. L’Australie, la France, la Nouvelle-Calédonie, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Îles Salomon, Tuvalu, Vanuatu et Wallis-et-Futuna appuient la recommandation selon laquelle une nouvelle Table ronde sur les changements climatiques dans le Pacifique devrait être convoquée, et soulignent la nécessité de faciliter le partage et la coordination entre les acteurs, ainsi que l’alignement des efforts autour des changements climatiques, tout en soulignant la position unique du Secrétariat dans l’organisation de cette Table ronde.
4. Le Secrétariat indique qu’une confirmation a été reçue de la part de la France s’agissant de l’octroi du financement nécessaire pour organiser la Table ronde sur les changements climatiques dans le Pacifique proposée en mai 2024. La France confirme son engagement de 100 000 euros dans le but d’organiser la Table ronde sur les changements climatiques dans le Pacifique.

1. Wallis-et-Futuna demande au Secrétariat de veiller à l’harmonisation du programme de la Table ronde, à l’optimisation des opportunités et de faire en sorte qu’il n’y ait pas de doublon dans les efforts mis en œuvre.

1. Les Îles Salomon demandent au Secrétariat des éclaircissements sur la raison pour laquelle les Tables rondes sur les changements climatiques dans le Pacifique ont été interrompues.

1. Le Secrétariat répond que la Table ronde n’a pas été convoquée, car la priorité a été donnée au Cadre océanien pour un développement résilient, plateforme intégrée pour la résilience face aux catastrophes et aux changements climatiques. Au fil du temps, il est devenu évident que les changements climatiques ne recevaient pas l’attention nécessaire, notamment ses praticiens, et qu’il était nécessaire de relancer la Table ronde.
2. Le Secrétariat explique en outre que la différence entre le Partenariat pour la résilience du Pacifique (PRP) et la Table ronde sur les changements climatiques dans le Pacifique réside dans le fait que le champ d’application du PRP est plus large et que les groupes de travail se penchent sur des questions spécifiques et limitées dans le temps.  La Table ronde sur les changements climatiques dans le Pacifique est un mécanisme qui implique tous les Membres du PROE, y compris les territoires, et qui s’articule autour de groupes de travail dédiés qui constituent des « communautés de pratique » sur les priorités clés des changements climatiques.
3. Le Directeur général souligne que l’interruption de la Table ronde sur les changements climatiques dans le Pacifique était une décision relevant de la gestion du Secrétariat visant à soutenir l’évolution du Cadre océanien pour un développement résilient, qui devait couvrir la question des changements climatiques, mais qui n’a pas fonctionné comme prévu. Le Secrétariat s’efforce d’aborder cet enseignement clé en recommandant de convoquer à nouveau la Table ronde sur les changements climatiques dans le Pacifique en 2024.

La Conférence :

1. **approuve** la convocation d’une nouvelle Table ronde sur les changements climatiques dans le Pacifique en 2024.

**Point 9.2 de l’ordre du jour : Aperçu de l’Objectif régional nº 2 : Les peuples océaniens bénéficient d’écosystèmes insulaires et océaniques sains et résilients.**

1. Le Secrétariat fait le point sur la mise en œuvre de l’Objectif régional 2 pour la période biennale 2024-2025.
2. La France fait référence aux activités initiées en matière de conservation marine et indique qu’elle approuve pleinement les initiatives de planification de l’espace marin déployées. Elle salue en outre la collaboration entre les pays et félicite le Secrétariat pour le travail remarquable accompli en matière de conservation des récifs coralliens. La France réitère son engagement en faveur des récifs coralliens et précise qu’elle accorde une grande importance à la durabilité des travaux de conservation des récifs coralliens dans la région. La France salue également le travail du Secrétariat sur les espèces envahissantes, en particulier à Wallis-et-Futuna dans le cadre du projet Protégé.

1. La Nouvelle-Calédonie encourage le Secrétariat à faciliter l’amélioration de la coordination entre les responsables des aires protégées et à poursuivre les travaux visant à défendre les espèces menacées. Il est conseillé d’inclure des listes des points de contact et des coordonnées sur le Portail des aires protégées des îles du Pacifique afin de faciliter les contacts directs entre les responsables des aires protégées. La Nouvelle-Calédonie propose une nouvelle recommandation visant à favoriser les rencontres autour de la conservation marine dans la région.

1. Les Îles Salomon remercient le Secrétariat pour le point effectué sur ses travaux dans le cadre de cet Objectif régional et soulèvent qu’il est nécessaire de reconnaître les aires protégées transfrontalières. Elles demandent au Secrétariat de renforcer son attention et le soutien apporté à ce type d’initiatives.

La Conférence :

1. **prend acte** du présent compte rendu sur la mise en œuvre des activités contribuant à l’Objectif régional 2 pour la période biennale 2024-2025 ;
2. **encourage** le Secrétariat à renforcer le soutien apporté aux Membres dans le cadre du développement d’une coopération régionale et transfrontalière en matière de protection des océans, y compris d’aires marines protégées et autres mesures de conservation, et à faciliter les interactions entre les responsables de la conservation et des aires protégées des îles océaniennes, notamment en poursuivant l’amélioration du Portail des aires protégées des îles du Pacifique (PIPAP).

***Point 9.2.1 de l’ordre du jour : Progrès réalisés concernant les activités phares du PROE pour le milieu marin à l’horizon 2030***

1. Le Secrétariat a fait le point sur le Programme régional océanien sur les espèces marines (PIRMSP) 2022-2026 et sur la mise en œuvre du Plan d’action pour les récifs coralliens du Pacifique 2021-2030.

1. La Nouvelle-Zélande soutient les recommandations et salue le volume de travail consacré au Programme régional océanien sur les espèces marines et au Plan d’action pour les récifs coralliens du Pacifique.  Il est précisé que les espèces marines migratrices constituent l’un des points d’attache des Membres pour aider à orienter des efforts collectifs et coordonnés.  Dans le cadre du premier Plan d’action pour les oiseaux marins, le rôle de Bird Life a été reconnu, tout comme sa contribution au développement du plan.  La Nouvelle-Zélande encourage le Secrétariat à continuer de soutenir les Membres dans le cadre de la mise en œuvre des travaux.

1. Le Royaume-Uni soutient les recommandations et reconnaît l’ampleur des travaux entrepris. Le Royaume-Uni prend note du fait que la plus grande réserve marine du monde se trouve autour des îles Pitcairn et qu’un centre sur les sciences marines ouvrira ses portes dans les îles Pitcairn.   Le Royaume-Uni souhaite que ces initiatives soient coordonnées avec le programme du Programme régional océanien sur les espèces marines et du Plan d’action pour les récifs coralliens du Pacifique.

1. Le Directeur général rappelle les travaux collectifs consacrés au Programme régional océanien sur les espèces marines et au Plan d’action pour les récifs coralliens du Pacifique.  Le Directeur général sollicite le soutien des partenaires et des Membres du Pacifique pour travailler ensemble à la mise en œuvre efficace de ces plans.

La Conférence :

1. **approuve** le Programme régional océanien sur les espèces marines 2022-2026 ;
2. **s’engage** à mettre en œuvre le PIRMSP 2022-2026 et le Plan d’action pour les récifs coralliens 2021-2030 ;
3. **salue** les actions de la Décennie des Nations Unies pour les océans relatives à la science des espèces marines menacées et migratrices et des coraux, et **s’engage** à y contribuer.

***Point 9.2.2 de l’ordre du jour : Rétablissement de la résilience des îles : améliorer la lutte contre les espèces envahissantes dans le Pacifique.***

1. Le Secrétariat a présenté le Cadre directeur pour la lutte contre les espèces envahissantes dans le Pacifique (deuxième édition) afin de solliciter l’approbation des Membres, et les a invités à s’engager à utiliser le Service régional d’aide à la lutte contre les espèces envahissantes dans le Pacifique (PRISMSS) pour faciliter le contrôle des espèces envahissantes et veiller à ce que les priorités nationales soient saisies dans le système. Le Secrétariat a également informé la Conférence du fait que la lutte contre les espèces envahissantes représente un levier essentiel pour le rétablissement de la résilience des îles et pour l’adaptation aux changements climatiques.

1. La Nouvelle-Zélande déclare qu’elle se réjouit de soutenir le travail du PROE sur les espèces envahissantes en collaboration avec le Département de la conservation, Manaaki Whenua et d’autres organismes techniques. Il est précisé que 90 % des espèces envahissantes se trouvent sur les îles et affectent la résilience de la biodiversité. La Nouvelle-Zélande salue le document de travail, félicite le Secrétariat pour le développement de systèmes et encourage d’autres pays à se joindre à cet effort dans le but de restaurer la biodiversité ainsi que la santé et le bien-être des populations océaniennes.
2. La République des Îles Marshall soutient pleinement les recommandations et les travaux menés dans le cadre du programme PRISMSS, ainsi que l’appui de la Nouvelle-Zélande. Il est souligné que les travaux progressent dans le cadre du FEM-6, dont certains sont en cours d’examen. La République des Îles Marshall reconnait également que la lutte contre les espèces envahissantes renforcerait sa résilience face aux changements climatiques.
3. Les Tokélaou appuient pleinement les recommandations et demandent une aide compte tenu de leur isolement. Il est souligné que, sur l’île de Fakaofo, aux Tokélaou, il n’y a pas d’arbre à pain, en raison d’une infection par les cochenilles farineuses. Même si des efforts sont mis en œuvre pour éradiquer le problème, aucun progrès n’a été effectué à ce jour. Il est précisé que le problème des cochenilles farineuses affecte également les sources d’eau, car les espèces envahissantes vivent sur les toits en aluminium et pénètrent dans les réservoirs d’eau. Les Tokélaou ont demandé l’aide des partenaires de développement pour résoudre ce problème.
4. Wallis-et-Futuna remercient le Secrétariat pour la présentation, et soulignent que des espèces envahissantes ont été introduites en raison de projets de développement tels que l’agriculture et qu’il existe de nombreuses similitudes et espèces envahissantes identiques entre les îles du Pacifique, notamment entre Wallis-et-Futuna et les Samoa par exemple. Wallis-et-Futuna réitèrent la nécessité de faire preuve de prudence lors du déplacement des espèces entre les îles, ainsi que la possibilité d’utiliser d’autres espèces pour contrôler les espèces envahissantes.
5. Le Secrétariat remercie Wallis-et-Futuna pour ses commentaires et réaffirme le rôle du Secrétariat, qui consiste à apporter une assistance technique pour soutenir à la fois les pays Membres et les territoires, avec le soutien des pays membres métropolitains, en particulier des États-Unis s’agissant du Pacifique Nord. Le Secrétariat partagent les efforts de coordination avec la Communauté du Pacifique en matière de biosécurité, et rappelle l’atelier sur la sécurité écologique organisé aux Palaos.

La Conférence :

1. **approuve** le Cadre directeur pour la lutte contre les espèces envahissantes dans le Pacifique (deuxième édition) ;
2. **s’engage** à faire appel au PRISMSS pour contribuer au contrôle des espèces envahissantes dans les pays et veiller à ce que les priorités nationales soient consignées dans le système opérationnel du PRISMSS ;
3. **atteste** de ce que le contrôle des espèces envahissantes constitue un élément essentiel pour le rétablissement de la résilience des îles et leur adaptation aux changements climatiques ;
4. **demande** au Secrétariat de poursuivre la mise en place d’initiatives régionales en faveur de l’adaptation et de la résilience face aux changements climatiques axées sur la lutte contre les espèces envahissantes, et l’**encourage** à accomplir cette tâche.

***Point 9.2.3 de l’ordre du jour : Choix du pays hôte pour la 11e Conférence du Pacifique insulaire sur la Conservation de la nature et les aires protégées (2025)***

1. Le Secrétariat a présenté la 11e Conférence du Pacifique insulaire sur la Conservation de la nature et les aires protégées, qui célèbrera son 50e anniversaire en 2025. Le Secrétariat a rappelé le contexte et l’historique de cette Conférence. Une déclaration d’intérêt a été transmise à tous les Membres concernant les critères de sélection du pays hôte. La Conférence offrira la possibilité à une île du Pacifique d’accueillir et de commémorer cet anniversaire et de mettre en avant sa force mobilisatrice dans ce domaine.

La Conférence :

1. **prend acte** de la convocation de la 11e Conférence du Pacifique insulaire sur la conservation de la nature et les aires protégées, dont la troisième édition de la remise des Prix océaniens de la protection de l’environnement, en 2025 ;
2. **encourage** les Membres à manifester leur intérêt pour l’accueil de la 11e Conférence et à collaborer avec le Secrétariat à l’organisation de cette manifestation.

**Point 9.3 de l’ordre du jour : Aperçu de l’Objectif régional nº 3 : Les peuples océaniens bénéficient de l’amélioration de la gestion des déchets et d’une meilleure maitrise de la pollution.**

1. Le Secrétariat a dressé un panorama des principales priorités pour favoriser la mise en œuvre et l’atteinte de l’Objectif régional nº 3 pour l’exercice biennal 2024-2025.
2. Les Îles Salomon ont remercié le Secrétariat pour ce tour d’horizon, ainsi que pour le travail qu’il mène dans la lutte contre les déchets et la pollution. Il a été souligné qu’il était nécessaire d’examiner la question de la prise en charge nationale de ces programmes, en notant qu’au niveau national, une même personne pouvait être responsable de plusieurs domaines, y compris de son poste de travail. Il a été indiqué que les Membres du Pacifique avaient besoin d’une aide pour les coordinateurs nationaux, et qu’il importait de pouvoir envisager d’autres modalités d’appui aux Membres. Le Projet de lutte contre les déchets dans l’océan Pacifique (POLP) a été considéré comme un exemple d’une approche différente dans la mise en œuvre. Même si les Membres sont habilités à jouer un rôle directeur dans le cadre de leurs propres programmes normaux, ils ne peuvent se passer de coordinateurs nationaux, en particulier pour les programmes de grande envergure. Les Îles Salomon ont noté que les coordinateurs nationaux pouvaient se répartir le travail afin de plancher sur différents programmes, notamment dans le domaine de la biodiversité.
3. Le Samoa a salué les progrès accomplis à ce jour dans le domaine de la lutte contre les déchets, qui constitue une question cruciale pour les petits États insulaires en développement tels que le Samoa. On a relevé une surcharge de l’aide aux pays dans ce domaine. Le Samoa, procédant à des réformes institutionnelles, a créé une entité distincte au sein du Ministère des ressources naturelles et de l’environnement, en tant qu’unité autonome. Le Samoa a salué le travail abattu par l’équipe chargée de la Gestion des déchets et de la lutte contre la pollution, qui a su admirablement coordonner les divers projets régionaux tout en faisant en sorte que le Samoa soit apte à traiter les différents flux de déchets. On a souligné le cas des décharges qui arrivent à la fin de leur durée de vie.
4. Le Samoa indiqué souhaiter voir davantage de programmes donnant la priorité au tri et au recyclage des déchets, ainsi qu’aux initiatives portant sur la valorisation énergétique des déchets. Le Samoa considère qu’il s’agit là d’une priorité au niveau régional. En ce qui concerne les systèmes régionaux de gestion des déchets, le Samoa a également fait remarquer qu’il était important de commencer par renforcer les capacités du personnel chargé de la gestion des déchets au niveau national. Il a également fait savoir qu’il ne désirait pas entrer en concurrence avec les structures régionales qui accaparent des ressources ayant pu être consacrées au renforcement des capacités au niveau national. On a fait part de l’exemple de l’amélioration des systèmes de suivi au niveau national ; l’appui d’un plus grand nombre de partenaires a été jugé nécessaire. Le Samoa a admis que les programmes régionaux réduisent les charges portées par les pouvoirs publics nationaux, ce qui leur permet de mieux se concentrer sur la mise en œuvre des activités.

1. La Papouasie-Nouvelle-Guinée a salué le travail du Secrétariat dans ce domaine. Il a été noté que les nouveaux programmes posaient des difficultés, tels que le manque de ressources humaines. La Papouasie-Nouvelle-Guinée a également déclaré qu’il était nécessaire de veiller à la durabilité, et que les pays avaient besoin d’aide pour y parvenir.
2. La Papouasie-Nouvelle-Guinée a indiqué qu’il y avait un problème de collaboration et de coordination entre le Secrétariat et les Membres. La Papouasie-Nouvelle-Guinée estime que le Secrétariat devrait avoir une idée plus claire de ce dont les pays ont besoin, par exemple en ce qui concerne les cadres politiques et juridiques. Elle s’est déclarée en faveur de la réalisation d’un inventaire régional afin d’éviter la duplication des efforts, pour parvenir à des retombées plus importantes dans les pays afin de traiter les problèmes posés par les déchets sur le long terme.
3. Le Secrétariat a expliqué qu’un grand nombre des points soulevés étaient déjà en train d’être étudiés en vue d’y trouver une solution. Par exemple, le Secrétariat éprouve des difficultés à trouver des personnes au niveau national pour occuper les postes créés par les projets. Toutefois, le Secrétariat continuera à chercher de l’aide. En ce qui concerne les bailleurs, certains projets sont plus flexibles, tandis que d’autres ont des règles bien précises concernant le personnel et les activités. Le Secrétariat a essayé d’aborder cette question en plaçant, dans la mesure du possible, des membres du personnel affecté aux projets dans les pays afin d’assister à leur mise en œuvre.
4. Le Secrétariat a affirmé être informé de ce qui est nécessaire dans les pays, mais qu’il reste de la responsabilité des Membres d’informer le Secrétariat de leurs besoins. Le Secrétariat apportera son aide à chaque fois que le permettront les partenariats et les ressources, tant financières que techniques.

La Conférence :

* + - 1. **prend acte** du compte rendu des activités à mettre en œuvre dans le cadre de l’Objectif régional 3 lors du prochain exercice biennal 2024-2025.

***Point 9.3.1 de l’ordre du jour : Aspirations pour un Pacifique plus propre en 2035 : nouvelle Stratégie régionale océanienne pour la lutte contre les déchets et la pollution 2026-2035 (« Un Pacifique plus propre en 2035 »), nouveau Programme de prévention de la pollution de l’océan Pacifique 2026-2035 (PACPOL 2035) et révision du Plan d’action 2018-2025 pour la lutte contre les déchets marins dans le Pacifique***

1. Le Secrétariat a présenté l’élaboration de la nouvelle stratégie « Un Pacifique plus propre 2026-2035 », du nouveau PACPOL 2026-2035 relatif au mécanisme régional d’intervention en cas de déversement d’hydrocarbures, ainsi que la révision du Plan d’action régional 2018-2025 pour la lutte contre les déchets marins dans le Pacifique.

La Conférence :

1. **approuve** l’élaboration de la nouvelle stratégie « Un Pacifique plus propre 2026-2035 » ;
2. **approuve** l’élaboration du nouveau programme PACPOL 2026-2035, qui représente une formidable occasion pour les pays insulaires du Pacifique de continuer à prendre des mesures d’envergure pour protéger nos océans de la pollution marine ;
3. **encourage** les Membres à participer et à contribuer à l’évaluation à mi-parcours du Plan d’action régional 2018-2025 pour la lutte contre les déchets marins dans le Pacifique et à communiquer leurs objectifs et leurs attentes concernant les cibles pertinentes, tout en gardant un œil sur les actions menées dans le cadre du CNI pour la lutte contre la pollution plastique.

***Point 9.3.2 de l’ordre du jour : Économie circulaire : exploiter le potentiel des déchets en tant que ressource.***

1. Le Secrétariat a exposé les avantages d’une approche d’« économie circulaire » pour la gestion des déchets, l’utilisation efficace des ressources et la croissance écologique dans les États et territoires insulaires océaniens.

La Conférence :

1. **approuve** l’élaboration d’un Cadre politique régional en faveur de l’économie circulaire et d’un Réseau régional pour l’économie circulaire ;
2. **encourage** les Membres à appuyer le Secrétariat dans la recherche de fonds pour tirer parti des possibilités offertes par les différentes initiatives des bailleurs pour la mise en œuvre de projets d’économie circulaire.

***Point 9.3.3 de l’ordre du jour : Renforcement des capacités en matière de lutte contre les déchets et la pollution : programmes régionaux en faveur d’un changement de comportement et d’une communauté de pratique***

1. Le Secrétariat a présenté une approche holistique des pratiques de gestion durable des déchets grâce à des initiatives efficaces de changement de comportement menées parmi la population.

La Conférence :

1. **approuve** l’approche consistant à concevoir et à mettre en œuvre des campagnes dites de « marketing sociocommunautaire » ;
2. **encourage** la participation active des ministères compétents des pays Membres dans l’exécution d’activités pilotes afin de renforcer les capacités de mise en œuvre de campagnes similaires dans toute la région.

***Point 9.3.4 de l’ordre du jour : Gestion écologiquement rationnelle des déchets chimiques et toxiques***

1. Le Secrétariat propose une présentation d’une gestion écologiquement rationnelle des déchets chimiques et toxiques. Il demande l’appui des Membres aux fins de l’élaboration de ressources régionales stratégiques pour la gestion écologiquement rationnelle des déchets chimiques et toxiques, et l’approbation de l’adoption des directives techniques préparées par les Conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm (BRS) sur la gestion écologiquement rationnelle des déchets toxiques.

1. Les îles Cook, la Nouvelle-Calédonie, le Samoa et Wallis-et-Futuna ont salué et félicité le Secrétariat pour le travail entrepris en ce qui concerne la gestion des déchets dangereux. Par ailleurs, ces pays ont soulevé des préoccupations relatives à la question des voitures électriques, à la mise en place d’une d’économie sobre en carbone, et à l’élimination sécurisée des batteries au lithium. Le Samoa a demandé au Secrétariat des éclaircissements concernant l’afflux potentiel de véhicules électriques et de batteries au lithium dans la région, leur gestion et leur élimination.
2. La Nouvelle-Calédonie a noté les difficultés causées par l’enlèvement des batteries au lithium usagées et leur expédition au-delà des frontières internationales ; elle a proposé d’inclure dans le document une recommandation supplémentaire visant à mettre en place ou à initier une assistance technique ou une installation pour traiter les questions relatives aux batteries au lithium dans le Pacifique insulaire.
3. Wallis-et-Futuna a souligné l’importance de la question des piles au lithium, car ce territoire ne dispose d’aucune infrastructure à cet effet et apprécierait le soutien de partenaires tels que la France et les États-Unis pour éliminer ces déchets dangereux dans des conditions sures. Wallis-et-Futuna a souligné la contradiction entre l’adoption de voitures à faibles émissions et l’utilisation de batteries au lithium, qui causent des problèmes environnementaux.
4. Le Secrétariat a dit prendre en compte les préoccupations soulevées par les Membres. Même s’il n’a pas encore abordé cet enjeu émergent, il reconnait la nécessité d’élaborer un code de pratique pour traiter les nouveaux types de déchets dangereux en même temps que les directives. Ce code de pratique permettra d’harmoniser et de compléter les partenariats et les modalités actuels, tout en prenant en compte les questions transfrontalières relatives au mouvement des matières dangereuses, dont les batteries au lithium (conformément aux Conventions de Bâle et de Waigani).
5. Le Secrétariat a exhorté les Membres à considérer la gestion des déchets comme une démarche d’ensemble, dans lequel il convient de tenir compte de la durée de vie complète des batteries, depuis leur entrée dans le Pacifique insulaire jusqu’à leur élimination. Le Secrétariat a également rappelé aux Membres que dans le cadre de cette approche globale, il faut envisager de mener des évaluations environnementales et d’instaurer des garanties afin de prendre en charge et de traiter ces enjeux (dont fait partie l’élimination sécurisée des matières dangereuses).
6. La Papouasie-Nouvelle-Guinée a demandé au Secrétariat de modifier les recommandations afin de tenir compte des différentes possibilités pour l’élaboration de codes régionaux et d’outils règlementaires.
7. Le Secrétariat a précisé que la recommandation consiste à demander des conseils et une assistance à la Conférence pour permettre au Secrétariat d’élaborer quelque chose qui n’a pas encore été mis en place.
8. Les Îles Salomon appuient l’intervention de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et du Samoa, et suggèrent que le Secrétariat prodigue des conseils aux Membres afin de faire avancer les travaux sur les batteries au lithium.
9. Le Secrétariat a demandé de modifier la Recommandation 1 i) en : « Perspectives régionales du Pacifique sur les déchets dangereux et les produits chimiques : conseils pour aider les Membres à gérer les nouveaux flux de déchets ».
10. La Nouvelle-Calédonie a demandé au Secrétariat de jouer un rôle de coordination pour la surveillance des déchets nucléaires dans les eaux du Pacifique ; elle a aussi proposé de créer et de lancer un centre technique de mesure ou un outil de collecte d’échantillons afin de mesurer le taux de radioactivité dans les eaux du Pacifique.

1. La Nouvelle-Calédonie a précisé qu’il fallait élaborer un outil standard pouvant être utilisé pour tester la qualité chimique de ces eaux, étant donné que des activités pilotes sont menées dans le pays pour tester la radioactivité, sans que ces activités ne soient coordonnées. Il a été noté que l’idée était de mettre en place une approche coordonnée permettant de comptabiliser et d’enregistrer la radioactivité dans toute la région du Pacifique.
2. Le Directeur général a rappelé que les capacités actuelles du Secrétariat ne couvrent pas certaines de ces questions : c’est aux Membres que revenait la décision d’enjoindre le Secrétariat de se doter de capacités permettant de mesurer la radioactivité des eaux.
3. La République des Îles Marshall a rappelé qu’elle avait déjà demandé au Forum des îles du Pacifique d’entreprendre des travaux semblables à ceux réclamés par la Nouvelle-Calédonie, et a demandé au Secrétariat de faire le point sur la situation.
4. Le Directeur général a précisé que c’était au Forum des îles du Pacifique qu’il revenait de traiter ces questions, à moins que la Conférence ne décide que ce soit au Secrétariat de s’en occuper. Le Secrétariat ne pouvait pas répondre à la question ni faire le point à son sujet, étant donné qu’il s’agissait là du travail du Forum des îles du Pacifique.
5. Le Secrétariat a mis en exergue la question du transport ou du mouvement transfrontalier du lithium, notant que le refus d’expédier des batteries au lithium usagées était régi par les clauses de la Convention de Bâle. La question n’était pas de la mise en place d’une installation, mais plutôt de la sécurité des mouvements et de l’élimination des stocks. L’expédition ne pouvait se charger de ces articles que si une source était définie.
6. Les Samoa américaines ont admis que cette question pourrait dépasser les capacités actuelles du Secrétariat, mais tout en soulignant qu’il s’agissait d’une question environnementale de grand intérêt qui, compte tenu de ses incidences potentielles sur l’environnement, méritait l’attention du Secrétariat.

1. Les Samoa américaines ont affirmé comprendre qu’il était urgent d’agir dès l’instant présent en ce qui concernait les déchets nucléaires (traités ou non), car ces déchets n’étaient pas sans incidence pour l’environnement. Prenant acte de ce que cette thématique dépassait le cadre du travail du Secrétariat, il a été demandé si les pays métropolitains pouvaient aider à mettre au point une méthode ou un procédé permettant d’aborder ces dangers et leurs conséquences pour la région. Enfin, les Samoa américaines ont reconnu que la transition vers de nouvelles technologies entrainait également ses propres problèmes, comme dans le cas des batteries au lithium.

1. La Polynésie française, tout en reconnaissant le fait que le Forum des îles du Pacifique était l’instance politique compétente en la matière, a déclaré que ce sujet devait également être discuté lors de la Conférence du PROE, surtout en ce qui concerne ses aspects techniques et environnementaux. La Polynésie française partageait l’avis du Samoa, selon lequel le Secrétariat devait suivre cette question de près en raison de ses potentielles répercussions sur l’environnement.
2. Les îles Cook ont fait remarquer que des discussions étaient déjà en cours dans la région concernant les tests de radioactivité, y compris au sein de la Communauté du Pacifique. Il a été suggéré de coordonner l’examen de cette question avec les autres organisations régionales.

1. Le Directeur général a précisé que le Secrétariat s’efforçait de renforcer ses capacités en matière de surveillance des océans et qu’il avait besoin des conseils et de l’orientation des Membres. En tant qu’organe technique, le Secrétariat devait s’assurer de bénéficier d’un consensus entier de la part des Membres. Les discussions aident à orienter le Secrétariat et les décisions de la Conférence afin de donner une orientation claire fondée sur la sagesse collective concernant la voie à suivre.
2. Les Îles Salomon ont noté que la discussion illustrait bien l’intérêt et les capacités au niveau national, et les raisons pour lesquelles les pays demandent des conseils au Secrétariat. En outre, les Îles Salomon ont souligné que lorsqu’il s’agissait de questions environnementales, de dangers publics, de résidus nucléaires, le fondement de tout cela était la perspective environnementale. Rappelant que le PROE était l’organisation environnementale de la région, le pays a affirmé que le PROE devait participer aux discussions autour de ces questions, compte tenu de leur corrélation directe avec l’environnement. Il a également été suggéré que les recommandations ressortent de ces discussions.

1. La France et Vanuatu ont exprimé leur accord avec les interventions précédentes des Membres. Vanuatu demande que la Conférence examine la question des déchets dangereux, si cela convient, et ajoute une recommandation supplémentaire pour examen. Il a été noté que Vanuatu collecte déjà des données à fins de référence, et a exhorté les autres Membres à faire de même. Ce pays a recommandé aux Membres d’ajouter des recommandations supplémentaires afin d’orienter l’action du Secrétariat dans ce domaine.
2. Le Secrétariat rappelle que le rapport de la 23e Conférence du PROE (2012), au point 9.3.4 de l’ordre du jour, « Collation et examen des informations régionales sur la contamination par les rayonnements », contient le texte suivant en son paragraphe 234 : « *Les Membres se sont réunis à huis clos pour une discussion informelle sur les conséquences environnementales des essais nucléaires et de la pollution nucléaire dans le Pacifique ; la Polynésie française a proposé d’accueillir un atelier en 2013, qui sera décrit dans une prochaine circulaire du PROE* ». Le Secrétariat a cependant informé la Conférence qu’il ignorait si cet atelier avait effectivement été organisé.
3. Prenant acte de cette discussion, le Secrétariat a suggéré la convocation d’une réunion des Amis de la présidence (qui regroupent Nioué, la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française, la République des Îles Marshall, le Samoa, les Tonga et Vanuatu) dans le but de rédiger une recommandation supplémentaire à soumettre à l’examen de la Conférence.
4. Les Amis de la présidence ont fait rapport à l’Assemblée en apportant une recommandation révisée.
5. Les îles Cook ont demandé l’avis du Secrétariat sur sa capacité à traiter la nouvelle recommandation des Amis de la présidence.
6. Le Secrétariat a répondu qu’il avait la capacité de coordonner et de rechercher des partenariats avec les organismes concernés, y compris parmi les Membres et avec les autres organismes du CROP. Cependant, en ce qui concerne les capacités techniques, il a été souligné qu’il faudra du temps pour les aménager, et que le Secrétariat n’a pas les ressources nécessaires pour ce faire à l’heure actuelle.

 La Conférence :

1. **approuve** l’élaboration :
	* 1. des Perspectives régionales pour le Pacifique sur les déchets et substances toxiques et de directives destinées à aider les Membres à mieux gérer les nouveaux flux de déchets ;
		2. du Plan d’action régional sur le mercure ;
		3. des Codes de pratique régionaux sur les déchets dangereux ;
2. **approuve** l’adoption des directives techniques élaborées par les Conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm (BRS) sur une gestion écologiquement rationnelle des déchets toxiques ;
3. **encourage** les points de contact des projets à participer activement aux activités des projets et à employer les ressources élaborées pour améliorer la gestion des déchets dangereux à l’échelle nationale ;
4. **charge** le Secrétariat de procéder à une évaluation des capacités de coordination de la surveillance de la contamination radioactive de l’environnement marin du Pacifique en collaboration avec des groupes d’experts, y compris les organisations du CORP et les institutions de recherche, et de faire rapport aux Membres à ce sujet à l’occasion de la réunion du Conseil exécutif en 2024.

**Point 9.4 de l’ordre du jour : Aperçu de l’Objectif régional nº 4 : Les populations océaniennes et leur environnement bénéficient des engagements pris en faveur des bonnes pratiques de gouvernance environnementale**

1. Le Secrétariat a présenté succinctement à la Conférence les principales priorités pour favoriser la mise en œuvre et l’atteinte de l’Objectif régional nº 4 pour l’exercice biennal 2024-2025.

La Conférence :

1. **approuve** les principales priorités appuyant la mise en œuvre et la réalisation de l’Objectif régional 4 pour la période biennale 2024-2025.

***Point 9.4.1 de l’ordre du jour : Optimiser l’utilisation des outils de planification et de surveillance de l’environnement pour renforcer la gouvernance environnementale***

1. Le Secrétariat a dressé un bilan de ses efforts visant à renforcer l’utilisation d’outils de planification et de surveillance de l’environnement en faveur de la gouvernance environnementale dans le Pacifique. Il a souhaité obtenir l’aval pour travailler avec les Membres, les bailleurs de fonds et les partenaires afin d’obtenir des ressources qui permettront de soutenir et de renforcer la gouvernance environnementale.

La Conférence :

1. **prend acte** du travail abattu par le Secrétariat dans le but de promouvoir et renforcer l’utilisation des outils de planification et de surveillance environnementales afin d’améliorer la gouvernance environnementale dans le Pacifique ;
2. **approuve** les axes de travail proposés par le Secrétariat pour mobiliser le soutien des Membres, des bailleurs de fonds et des partenaires afin d’obtenir des ressources qui permettront de renforcer la gouvernance environnementale grâce à l’utilisation d’outils de planification et de surveillance de l’environnement.

***Point 9.4.2 de l’ordre du jour : Renforcement de la gouvernance des océans***

1. Le Secrétariat a présenté un bilan partiel des travaux du PROE sur la gouvernance des océans dans la région et a demandé l’approbation de l’élaboration d’un cadre stratégique régional de gouvernance des océans pour le Secrétariat et ses Membres.

La Conférence :

1. **prend acte** du travail du Secrétariat sur la gouvernance des océans pour les Membres et la région ;
2. **demande** au Secrétariat d’élaborer un cadre stratégique régional visant à renforcer ses capacités en matière de gouvernance des océans, en consultation avec les Membres et les partenaires, tels que le CORP.

***Point 9.4.3 de l’ordre du jour : Transposer à plus grande échelle les conclusions et les résultats du programme ACP-MEA 3***

1. Le Secrétariat a informé les Membres des résultats de la mise en œuvre de la troisième phase du projet ACP-MEA et a demandé l’approbation de l’extension de la troisième phase du projet en une quatrième phase.
2. La France prend note de l’état d’avancement de la troisième phase du projet ACP-MEA et exprime son soutien sans réserve à la prolongation de ce projet au-delà de 2024, notant que l’évaluation et ses résultats seront communiqués à la réunion du Conseil exécutif du PROE en 2024.

1. Le Directeur général a souligné que le projet ACP-MEA a ouvert la voie au projet Inform, et que le Fonds mondial pour le climat a financé à hauteur de 60 millions d’USD un projet consacré au développement de l’information climatique dans cinq pays insulaires du Pacifique, mis en œuvre par le PNUE en partenariat avec le Secrétariat.

La Conférence :

1. **prend acte** des résultats de la mise en œuvre de la troisième phase du projet ACP-MEA à ce jour ;
2. **approuve** l’élaboration par le Secrétariatd’une proposition de quatrième phase du projet ACP-MEA en partenariat avec les pays Membres et les bailleurs de fonds, devant être présentée lors de la réunion du Conseil exécutif qui se tiendra en 2024.

**POINT 10 DE L’ORDRE DU JOUR : EXAMEN ET APPROBATION DU 4E PIP 2024-2025 ET DU BUDGET-PLAN BIENNAL 2024-2025**

**Point 10.1 de l’ordre du jour : Projet de Plan de mise en œuvre des performances (PIP) 2024-2025 et Cadre de partenariat stratégique par pays et par territoire (CPSPT)**

1. Le Secrétariat a présenté le projet de quatrième Plan de mise en œuvre des performances (PIP4) pour la période biennale 2024-2025 (lequel est conforme au Cadre de résultats actualisé 2017-2026), ainsi que l’état d’avancement du Cadre de partenariat stratégique par pays et par territoire.
2. La Nouvelle-Zélande a demandé au Secrétariat de préciser si le Plan de mise en œuvre des performances était entièrement financé pendant toute sa durée.
3. Le Secrétariat a répondu que le budget de ce Plan ferait partie du point 10.2 de l’ordre du jour : « Budget-plan biennal 2024-2025 ». Il a également précisé que le Cadre de partenariat stratégique par pays et par territoire était intégré dans le Plan de mise en œuvre des performances, les priorités de ce Plan étant prises en compte par le Cadre de partenariat stratégique par pays et par territoire au niveau national.
4. Les îles Cook ont confirmé leur intérêt à participer au Cadre de partenariat stratégique par pays et par territoire, et se sont réjouies de travailler en étroite collaboration avec le Secrétariat dans ce cadre.

La Conférence :

1. **approuve** le Plan de mise en œuvre des performances 2024-2025 (PIP4) ;
2. **prend acte** de l’actualisation du Cadre de partenariat stratégique par pays et par territoire 2022-2023 et invite les Membres du Pacifique insulaire à confirmer leur intérêt à entamer la procédure CPSPT dans leurs pays respectifs.

**Point 10.2 de l’ordre du jour : Budget-plan biennal 2024-2025**

1. Le Secrétariat a présenté son budget-plan biennal d’un montant de 40 679 684 USD pour 2024, avec un budget provisoire de 30 082 893 USD pour 2025.
2. La Polynésie française a demandé au Secrétariat de préciser qui étaient les « autres bailleurs de fonds » qui représentaient 11 % du financement des projets. Le Secrétariat a confirmé que la liste des bailleurs de fonds figurait à la page 9 du document 10.2.

La Conférence :

1. **examine** et **approuve** le budget-plan biennal d’un montant de 40 679 684 USD pour 2024, avec un budget provisoire de 30 082 893 USD pour 2025 ;
2. **prend acte** de ceque les dépenses de base présentent un déficit de financement d’un montant de 2 491 109 USD pour le budget 2024, déficit qui n’a pas été repris dans le budget proposé en raison de l’insuffisance des fonds disponibles au moment de la préparation du budget. Le Secrétariat continuera à rechercher des sources de financement pour combler ce déficit à mesure que des possibilités de financement se présenteront.

**POINT 11 DE L’ORDRE DU JOUR : RAPPORT SUR LES CONVENTIONS DU PROE**

**Point 11.1 de l’ordre du jour : Rapport sur la dix-septième Conférence ordinaire des Parties contractantes à la Convention pour la protection des ressources naturelles et de l’environnement de la région du Pacifique Sud et protocoles y relatifs (Convention de Nouméa)**

1. La Nouvelle-Zélande, qui avait présidé la dix-septième Conférence des Parties à la Convention de Nouméa, a présenté le rapport sur cette Conférence.

La Conférence :

1. **prend acte** du rapport sur la dix-Septième Conférence des Parties à la Convention de Nouméa.

**Point 11.2 de l’ordre du jour : Rapport sur la douzième Conférence des Parties à la Convention en vue d’interdire l’importation de déchets dangereux et radioactifs dans les pays insulaires du Forum et de contrôler les mouvements transfrontaliers et la gestion des déchets dangereux dans la région du Pacifique Sud (Convention de Waigani)**

1. Les Îles Salomon, qui avaient présidé la douzième Conférence des Parties à la Convention de Waigani, ont présenté le rapport à la Conférence.

La Conférence :

1. **prend acte** du rapport de la 12e Conférence des Parties à la Convention de Waigani.

**POINT 12 DE L’ORDRE DU JOUR : DIVERS**

**Point 12.1 de l’ordre du jour : Approbation de la transition équitable vers un Pacifique exempt de combustibles fossiles par le Gouvernement de Vanuatu**

1. Vanuatu présente l’appel à l’action de Port-Vila pour une transition équitable vers un Pacifique exempt de combustibles fossiles.
2. La France a demandé que la proposition de Vanuatu soit notée, et a demandé un délai supplémentaire pour l’approbation de la capitale.
3. L’Australie, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni reconnaissent le dynamisme de Vanuatu en matière de lutte contre les changements climatiques dans la région, et notent l’initiative ambitieuse visant à assurer une transition équitable vers un Pacifique exempt de combustibles fossiles.
4. L’Australie, les îles Cook et la Nouvelle-Zélande ont noté que la question avait été débattue lors de la Réunion des Ministres de l’économie du Forum, et qu’elle le serait également lors de la Réunion des Ministres des affaires étrangères du Forum, dans le cadre des travaux du Forum des îles du Pacifique.
5. Les îles Cook ont fait remarquer que la proposition de Vanuatu sera examinée dans le cadre de la procédure politique du Forum.
6. Vanuatu a indiqué que l’appel à l’action de Port-Vila pour une transition équitable vers un Pacifique sans combustibles fossiles a également été examiné lors de la cinquième Réunion des Ministres de l’énergie et des transports de la région du Pacifique, qui sera accueillie par les autorités de Vanuatu en mai 2023.

La Conférence :

1. **salue** l’appel à l’action lancé à Port-Vila en faveur d’une transition équitable vers un Pacifique exempt de combustibles fossiles ;
2. **prend acte** de la décision de la Réunion des Ministres de l’économie du Forum des îles du Pacifique, qui a confié au Secrétariat du Forum la tâche de mener à bien les discussions au sujet de la transition de la région, dont l’examen d’une déclaration à la 52e Réunion des dirigeants et dirigeantes du Forum qui se déroulera du 6 au 10 novembre 2023 à Rarotonga, aux îles Cook.

**Point 12.2 de l’ordre du jour : Criminalisation de l’écocide à la Cour pénale internationale par le Vanuatu**

1. Vanuatu a présenté la Coalition mondiale des Ministres de l’environnement qui appellent à l’inclusion de l’écocide dans le Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI).
2. Les Îles Salomon et le Samoa expriment leur appui aux recommandations formulées.

La Conférence :

1. **prend acte** de l’invitation faite par la Belgique et Vanuatu aux nations du Pacifique de rejoindre la « Coalition mondiale des Ministres de l’environnement qui appellent à l’inclusion de l’écocide dans le Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI) » ;
2. **encourage** la tenue de plus amples discussions sur cette question afin d’aider les Membres à prendre une décision en tout état de cause.

**POINT 13 DE L’ORDRE DU JOUR : DECLARATIONS DES OBSERVATEURS**

1. Les déclarations des observateurs et observatrices ont été soumises par Conservation International et l’Union européenne. Ces déclarations sont disponibles en annexe.

**POINT 14 DE L’ORDRE DU JOUR : DATES DE LA QUATRIEME REUNION DU CONSEIL EXECUTIF**

La Conférence :

1. **prend acte** de ce que la quatrième réunion du Conseil exécutif se tiendra en ligne ou en présentiel du 2 au 6 septembre 2024 ;
2. **note** que le Conseil exécutif sera constitué ainsi : la Troïka composée des Tuvalu (présidence), des Tonga (présidence sortante) et du Royaume-Uni (présidence entrante), les Palaos (représentant la Micronésie), les Îles Salomon (représentant la Mélanésie), les Tokélaou (représentant la Polynésie), les États-Unis (représentant la métropole) et la France (représentant la francophonie).

**POINT 15 DE L’ORDRE DU JOUR : ADOPTION DES RESULTATS DE LA 31E CONFERENCE DU PROE**

La Conférence :

1. **adopte** les résultats de la 31e Conférence du PROE.

**POINT 16 DE L’ORDRE DU JOUR : CLOTURE**

1. La France a remercié les traducteurs et les interprètes pour l’excellente aide qu’ils ont apportée tout au long de la Conférence.
2. La présidence a remercié tous les Membres pour leurs délibérations fructueuses et a remercié le Secrétariat pour son dévouement et le travail acharné qu’il a abattu pour organiser la Conférence.
3. La Conférence s’est clôturée par une prière dirigée par la présidence, à 16h10.